

Tribune économique



Votations fédérales
du 24 novembre 2024
4 x OUI

Loi cantonale sur le climat
**NON À UNE LOI
TROP AMBITIEUSE**

Le magazine économique valaisan

**UVAM
WGV**

UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS
WALLISER GEWERBEVERBAND

Nº 63 • 4 - 2024 • 8200 exemplaires
Fr. 8,50



Renforcez votre esprit d'équipe au cœur des Alpes !
Vivez des moments inoubliables avec nos sorties
d'entreprise sur mesure à Anzère :
nature, aventure et cohésion vous attendent



PLUS D'INFORMATIONS SUR : **WWW.ANZERE.CH/B2B**

ÉDITORIAL

LOI SUR LE CLIMAT

Trop ambitieuse...



Philipp Matthias Bregy
Président UVAM et Conseiller national

Le 24 novembre 2024, nous voterons sur la loi cantonale sur le climat. Un coup d'œil sur le projet montre que le Conseil d'Etat et le Parlement ont été trop ambitieux.

Comprenez-moi bien: la protection du climat est importante. Les aspirations de la politique valaisanne sont donc fondamentalement justes. De plus, je suis tout à fait conscient que la protection du climat ne peut pas être atteinte gratuitement. Ma critique ne porte donc pas sur les coûts inévitables de la protection du climat.

Enfin, les entreprises valaisannes profitent également d'un climat sain. Elles doivent donc, comme toutes les Valaisannes et tous les Valaisans, apporter leur contribution à la protection du climat. Et elles sont également prêtes à le faire. Ces dernières années, de nombreuses petites et moyennes entreprises ont déjà pris volontairement des mesures de protection du climat. Et ce, sans la pression artificielle de l'Etat.

Je critique plutôt la solution spéciale valaisanne. Car les entreprises valaisannes sont aussi en concurrence avec des entreprises d'autres cantons, voire des pays voisins. Des réglementations qui vont bien au-delà de celles

imposées aux entreprises concurrentes hors frontière cantonale affaiblissent donc la place économique valaisanne et, en fin de compte, les petites et moyennes entreprises.

Le but d'atteindre les objectifs climatiques dès 2040 est en contradiction avec celui de la loi fédérale sur le climat, qui ne le prévoit que dix ans plus tard, c'est-à-dire en 2050. Un objectif, il faut le dire, qui sera difficile à atteindre, surtout pour les petites et moyennes entreprises.

Le risque que ces travaux soient réalisés par des entreprises hors canton, qui ne seront ni climatiquement neutres dès 2040, ni tenues de fournir une partie des 100 millions de recettes fiscales pour la réserve climatique, torpille ces opportunités.

Mais si le canton du Valais veut atteindre ces objectifs 10 ans avant tout le monde, c'est tout simplement trop ambitieux. Prenons l'exemple des bâtiments. Actuellement, moins de 1 pour cent des quelque 118 000 bâtiments du Valais, soit 700 pour être précis, sont rénovés chaque année, alors qu'à l'avenir, il faudrait dépasser les 3 pour cent, soit une rénovation annuelle de plus de 3500 bâtiments. Cela n'est pas réaliste. Bien sûr, l'assainissement de près de 3000 bâtiments supplémentaires représente aussi une chance pour l'industrie valaisanne de la construction, mais le risque que ces travaux soient réalisés par des entreprises hors canton, qui ne seront ni climatiquement neutres dès 2040, ni tenues de fournir une partie des 100 millions de recettes fiscales pour la réserve climatique, torpille ces opportunités.

Et c'est ainsi que la loi sur le climat finira par échouer, soit dans les urnes, soit au plus tard lors de sa mise en œuvre, car elle est tout simplement trop ambitieuse. ■



Olympic Fleet

La configuration individuelle de votre flotte constitue la base d'un concept de mobilité sur mesure.

Orientation vers l'avenir et efficacité au moindre coût

Profitez de notre vaste expérience en matière de gestion de parc automobile pour trouver les véhicules idéaux pour votre quotidien.

Nous évaluerons votre flotte de véhicules, identifierons les éventuelles opportunités et proposerons des solutions spécialement conçues pour répondre à vos besoins dans les limites de votre budget.

Garage Olympic SA

Rue du Levant 151

1920 Martigny

Tél. 027 721 70 20

partner.skoda.ch/garageolympic/fr



Votre interlocuteur flotte

M. Arthur Pasquier

Key-Account Manager Fleet

a.pasquier@garageolympic.ch

Tél. 076 311 04 58

SOMMAIRE

**Loi cantonale sur le climat**

Des objectifs climatiques utopiques !

pages 6-7

Votations fédérales
Assurer le futur des routes nationales: OUI!

pages 10-11

Reportage
Vail Resorts insuffle un nouvel esprit à Crans-Montana

pages 22-23

Votations cantonales

Loi climat: Avis de la minorité du Conseil de l'UVAM

pages

pages

9

33

Votations fédérales

Au secours!... des usagers de la route
Droit du bail: 2 x OUI
Freiner les primes et préparer l'avenir !

13
14-15
16-17

34-35

Reportage

Un premier bilan positif pour les Grands Bains d'Hérémence

26-27

41

Congrès UVAM

Informations et inscriptions

29

43

Membre

Nouvelle loi sur l'énergie et loi climat:
Quels impacts pour les propriétaires ?

31

Femmes PME

Réseau de valorisation et de soutien

33

Chronique juridique

Bonus et 13e salaire :
Quelles obligations pour l'employeur ?

34-35

Formation

Mathis Sauthier, apprenti boucher-charcutier

38-39

Events

Your Challenge 2025
CaReHo, le rendez-vous des pros !

41

43

LOI CANTONALE SUR LE CLIMAT

Des objectifs climatiques utopiques !

Le Conseil d'Etat a arrêté la date du dimanche 24 novembre 2024 pour la votation cantonale concernant la loi sur le climat. Une demande de référendum ayant formellement abouti, le peuple est appelé à se prononcer sur la loi adoptée par le Grand Conseil le 14 décembre 2023.

UVAM

La loi sur le climat vise à donner au canton du Valais les moyens de relever les importants défis posés par les changements climatiques. Elle a pour objectif de protéger la population, la biodiversité et les biens matériels d'une valeur notable des conséquences de ces changements et de viser la neutralité carbone d'ici à 2040 au niveau cantonal. Pour y parvenir, la loi mise notamment sur des

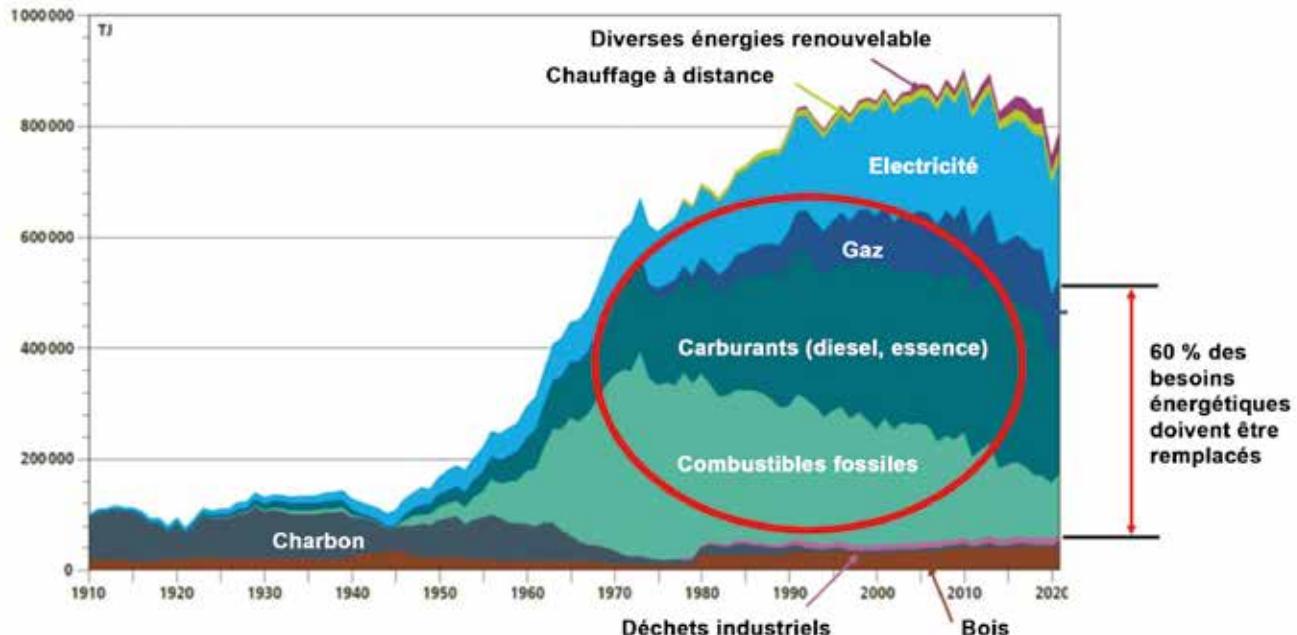
mesures de soutien aux particuliers, entreprises et communes afin de les accompagner dans leurs efforts d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une réserve climatique dotée d'un montant initial de 100 millions de francs sera constituée pour financer des projets d'importance contribuant à la réalisation des objectifs.

Il ne s'agit que d'une punition collective qui rendra la vie plus chère pour tous et met sous tutelle la population, l'économie et les communes valaisannes.

Pour atteindre ces objectifs, la loi mise notamment sur des mesures de soutien et d'encouragement. Elle permettra de soutenir financièrement les particuliers, les entreprises et les communes dans leurs efforts pour se protéger des effets des changements climatiques et pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les mesures seront financées par le budget ordinaire de l'Etat.

	Loi fédérale	Loi cantonale
d'ici 2030	–	moins 50 %
2031 à 2040	moins 64 % en moyenne	moins 82 %
jusqu'en 2040	moins 75 %	0 net
2041 à 2050	moins 89 % en moyenne	–
après 2050	stock supérieur aux émissions	
Inflation normative accélérée		
Règle du jeu plus contraignantes pour les PME valaisannes		

Comment remplacer 60 % de nos besoins énergétiques sans perdre notre prospérité et notre compétitivité?



Une réserve climatique, dotée d'un montant initial de 100 millions de francs permettra de financer des projets d'importance, limités dans le temps, qui contribuent à atteindre les objectifs fixés.

Par sa formulation, le texte de loi donne une obligation de moyens et non une obligation de résultat. En d'autres termes, il permet de débloquer des moyens financiers, mais ne permet pas d'édicter des interdictions et des obligations pour atteindre les objectifs fixés, ni de mettre en place des taxes pour financer les mesures.

Ce qu'il faut tenir compte

Le centre-gauche veut que le Valais soit climatiquement neutre d'ici 2040. Dix ans plus tôt que la Confédération. Le Conseil d'Etat peut décider seul avec quelles prescriptions extrêmes et quelles mesures de rééducation ces objectifs irréalistes doivent être atteints – le Grand Conseil ne peut que proposer des modifications. La démocratie directe est ainsi ignorée.

Pour rappel: 44,6% de la population valaisanne a dit non en juin 2023 au niveau fédéral au zéro émission nette d'ici 2050. Avec la présente loi, le Valais devrait désormais atteindre la neutralité climatique 10 ans plus tôt. Lors de la votation sur la loi sur le CO₂ en 2021, 60,91% des Valaisans se sont même prononcés contre une mise sous tutelle et des coûts élevés.

Le climat ne connaît pas de frontières cantonales ou nationales. Ce projet cantonal isolé n'empêchera ni la fonte des glaciers, ni les inondations ou les coulées de boue. Il

ne s'agit que d'une punition collective qui rendra la vie plus chère pour tous et met sous tutelle la population, l'économie et les communes valaisannes. ■

En bref

L'UVAM VOUS INVITE À REJETER CETTE LOI, CAR ...

- le risque que ces travaux soient réalisés par des entreprises hors canton, qui ne seront ni climatiquement neutres dès 2040, ni tenues de fournir une partie des 100 millions de recettes fiscales pour la réserve climatique, torpillera ces opportunités;
- elle affaiblirait les entreprises valaisannes face à la concurrence externe au Valais;
- ce projet cantonal isolé, n'empêchera ni la fonte des glaciers, ni les inondations ou les coulées de boue;
- le climat ne connaît pas de frontières cantonales ou nationales.

Assurance-vie 3a

Pensez à votre avenir



La Chambre Valaisanne des Agents Généraux d'Assurances s'engage !

Avec l'assurance-vie pilier 3a, vous couvrez les risques d'invalidité ou de décès, constituez une épargne pour la retraite, garantissez le financement de votre bien immobilier, tout en faisant d'importantes économies d'impôts...

Avec plus de 500 collaborateurs et 60 apprentis, les Agents Généraux d'Assurances Valaisans sont à même de vous conseiller et vous proposer une couverture adaptée à vos besoins. Particuliers, entreprises ou collectivités publiques, l'expertise de nos spécialistes, notre fidélité et notre implantation géographique dans tout le canton sont des gages de crédibilité et de confiance.

Assurez-vous en toute liberté de choix ! www.cvaga.ch / info@cvaga.ch

Fondée en 1940, la Chambre Valaisanne des Agents Généraux d'Assurances (CVAGA) compte actuellement 18 membres représentant 9 compagnies d'assurances.

Nous participons activement au développement du canton du Valais en apportant notre compétence, notre conseil et notre savoir-faire en matière d'assurances aussi bien auprès des autorités politiques (canton et communes), des chefs d'entreprises (de l'indépendant à la multinationale en passant par la PME) ainsi que des particuliers.

Vous avez besoin de conseils, nous sommes à votre écoute ! www.cvaga.ch / info@cvaga.ch



groupe mutuel



la Mobilière



LOI CLIMAT

Avis de la minorité du Conseil de l'UVAM

L'UVAM est opposée à la loi climat. Cependant, le NON ne fait pas l'unanimité de ses membres et nous donnons l'avis de notre membre, président de Gastrovalais et député, André Roduit qui communique ci-dessous l'avis de la minorité du Conseil.

Tribune économique

En préambule, Monsieur Roduit, dites-nous pourquoi le Valais doit se doter d'une Loi Climat en plus de la loi suisse ?

La population valaisanne est particulièrement touchée par les effets du changement climatique. Dans un canton de montagne, l'impact est plus grand que dans la plaine: recul des glaciers, augmentation des risques naturels, changement du régime des précipitations, hausse des températures, etc. Ces changements ont des effets concrets et négatifs sur la population: santé, cadre de vie et déplacements, travail et production.

«Cette loi est le fruit d'un compromis socialement et économiquement accepté par une large alliance politique.»

André Roduit

Nous devons nous protéger des nouveaux risques, nous adapter aux défis et aux opportunités, et agir de manière coordonnée pour réduire nos émissions de CO₂.

Cette loi donne un cap et des moyens: 100 millions de francs en soutien des communes, des particuliers, des PME, des agriculteurs et de l'initiative privée en général, coordonné par un plan climat validé par le contrôle citoyen du Parlement.

André Roduit,
président de
Gastrovalais



Que dit cette loi valaisanne ?

Elle a pour but de s'adapter aux changements climatiques, de se protéger contre ses effets et de contribuer à la réduction des émissions de CO₂ et concrétise la loi fédérale sur le climat en définissant la gouvernance cantonale, l'organisation et les compétences.

La loi valaisanne permet de soutenir les tiers (communes, entreprises, particuliers, associations) et de renforcer l'innovation, l'information, la sensibilisation, la formation et la recherche. Elle améliore la gestion des risques et la maîtrise des impacts négatifs des changements climatiques sur les personnes, la biodiversité et les biens matériels. Il faut savoir encore qu'elle est financée par une réserve climatique de 100 millions de francs prélevée sur la fortune de l'Etat, ainsi que par le budget ordinaire du canton, sous la surveillance citoyenne du Grand Conseil et donné par un Plan climat validé par le contrôle citoyen du Parlement. Cette loi ne prévoit aucune obligation, restriction ou nouvelle taxe.

Pourquoi, en quelques mots, devrions-nous dire OUI le 24 novembre prochain ?

Parce que nous devons relever le défi sans tarder: le changement est là, il nous impacte quotidiennement, alors agissons efficacement pour le maîtriser!

La loi mise sur l'initiative privée et sur le contrôle citoyen pour garantir l'efficacité et la coordination des mesures de protection, d'adaptation et de réduction, elle libère des moyens pour protéger la population, sa santé, son cadre de vie et ses emplois. Cette loi est le fruit d'un compromis socialement et économiquement accepté par une large alliance politique et elle propose des solutions plutôt que des punitions (ni nouvelle taxe ni contrainte supplémentaire). ■



AMÉNAGEMENT FUTUR DES ROUTES NATIONALES

Assurer le futur des routes nationales : OUI !

Six projets permettent d'éliminer les goulets d'étranglement sur les autoroutes. Le tout sera au service du trafic et donc de toute la Suisse. Car les embouteillages entraînent des coûts élevés, et beaucoup de trafic de report dans les villages et les agglomérations.

UVAM

« Ce projet n'est pas seulement soutenu par les groupes parlementaires bourgeois, l'économie et différents groupes d'intérêts, mais il est dans l'intérêt de tous les usagers de la route. » C'est ce qu'a déclaré le président de l'USAM Fabio Regazzi lors de la conférence de presse de l'alliance « OUI à la sécurisation des routes nationales », qui s'engage pour un OUI dans les urnes le 24 novembre. Le peuple se prononcera alors sur six projets partiels visant à éliminer les goulets d'étranglement et à améliorer la fluidité du trafic sur les routes nationales.

La mobilité nécessite des infrastructures, a fait remarquer l'entrepreneur. « Le rail et la route doivent être entrete-

nus. Tous deux sont des pièces importantes du puzzle du réseau de transport de la Suisse. Nous profitons tous d'un système de routes nationales qui fonctionne bien. »

Pas de surcharge du contribuable

L'entretien et l'élimination des goulets d'étranglement sur les routes nationales étaient des thèmes récurrents pour la Confédération. Le projet sur lequel on votera en novembre fait partie du Programme de développement stratégique pour les routes nationales (PRODES). En septembre dernier, le Parlement avait largement approuvé cinq projets d'élimination des goulets d'étranglement proposés par le Conseil fédéral, et en avait ajouté un autre en Suisse romande. Il s'agit concrètement des projets Wankdorf-Schönbühl (BE), Schönbühl-Kirchberg (BE), du tunnel de Rosenberg à Saint-Gall, du tunnel du Rhin à Bâle ainsi que du tunnel de Fäsenstaub à Schaffhouse. En Suisse romande, l'élimination des goulets d'étranglement entre Genève et Nyon est en cours de planification.

90 000 véhicules par jour

Christophe Reymond, directeur général du Centre Patronal, a porté son regard sur la région Vaud-Genève. « Les besoins de mobilité dans la région lémanique ont fortement augmenté », relève-t-il. « Chaque

jour, 90 000 véhicules y circulent, alors que l'A1 entre Lausanne et Genève n'a été conçue que pour 20 000 véhicules. Si le projet Prodes était rejeté, le nombre d'embouteillages exploseroit au cours des prochaines années. Cela n'affecterait pas seulement les usagers de la route, mais aussi l'économie et donc de nombreux emplois.»

«Chaque jour, 90 000 véhicules y circulent, alors que l'A1 entre Lausanne et Genève n'a été conçue que pour 20 000 véhicules.»

Christophe Reymond

Décharger les communes – empêcher le trafic d'évitement

Les quartiers urbains et les communes ne peuvent être déchargés que si le trafic sur les routes nationales est fluide. Nous devons empêcher le trafic d'évitement. Ainsi nous créons de l'espace pour les transports publics et le trafic cycliste et nous améliorons la sécurité routière. Si la circulation se déroule sans entrave sur les routes nationales, il y a moins de trafic d'évitement dans les villes et les villages. Résultats: d'une part, plus de place pour les piétons et les cyclistes, d'autre part, plus grande sécurité routière, car moins de voitures circulent. Le bruit et les gaz d'échappement diminuent. La qualité de la vie de la population des villes et des agglomérations s'accroît notablement.

Halte aux bouchons!

En 2023, on a compté plus de 48 000 heures d'attente dans les bouchons sur les seules autoroutes – soit une augmentation de plus de 22 % par rapport à l'année précédente. Plus de 85 % des heures d'embouteillage sont imputables à une surcharge de trafic. La Suisse y perd 1,2 milliard de francs par an. De plus, des colonnes de voitures se forment dans les villes et les communes.

En fin de compte, cette facture est réglée par les consommateurs, car un allongement des durées de transport renchérit les produits et prestations de service. Selon certains pronostics, environ 20 % du réseau des routes nationales seront régulièrement surchargés d'ici à 2040. Chaque jour on compte 2 à 4 heures d'attente dans les bouchons. Les villes et agglomérations sont les plus touchées.

Financement assuré

Les projets autoroutiers sont financés indépendamment du compte ordinaire de la Confédération et aussi indépendamment du trafic ferroviaire. Les moyens financiers nécessaires à l'entretien et à l'aménagement des routes nationales proviennent du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

FORTA est directement alimenté par les usagers de la route – notamment par le biais de la vignette autoroutière et des taxes sur les carburants. L'affectation de cet argent est réglementée, si bien que les contribuables ne subissent aucune charge supplémentaire.

Le rail et la route se complètent

Les routes nationales forment une partie du réseau de transport suisse. La route et le rail dépendent l'une de l'autre. Il faut préciser que l'étape d'aménagement 2023 n'est pas un projet séparé, mais s'inscrit dans la planification continue de la Confédération dans le cadre du Programme de développement stratégique (PRODES) des routes nationales.

Il existe parallèlement un PRODES pour l'infrastructure ferroviaire. Pour permettre à la conception globale des transports de fonctionner au niveau fédéral, il est important de dire oui en automne 2024 à l'étape d'aménagement. ■

En bref

L'UVAM VOUS INVITE À DIRE OUI À CET ARRÊTÉ FÉDÉRAL, CAR...

- il décharge les communes et empêche le trafic d'évitement;
- il accroît la sécurité et fluidifie le trafic;
- il diminuera les 48 000 heures de bouchon annuelles;
- il sera financé par FORTA et non pas par le contribuable.

17 – 19 novembre 2024

CERM, Martigny

CaReHo. Le rendez-vous des professionnels des métiers de bouche et de l'hôtellerie, au cœur des Alpes.

Recevez votre invitation:



Exposition de produits et service: plus de 100 exposants attendus sur 6'000 m² d'exposition

Marché de producteurs, notamment en collaboration avec la démarche Cuisinons notre région

Place centrale, animée en continu:

Rencontres et Réseautage

- **Dimanche 17.11 / 18h – 20h: Ouverture officielle proposée par CaReHo**
- **Lundi 18.11 / 15h – 18h: Apéro-rencontre** en collaboration avec les associations faîtières de la branche
- **Mardi 19.11 / 14h – 18h: Happy CNR, le rendez-vous annuel des signataires,** proposé par la démarche Cuisinons notre région
14h: Accueil et remise des toques
14h30: Rencontre entre lac et mer, démonstration culinaire de Maxime Nourry
15h45: Légères pensées gastronomiques, par Philippe Ligron
17h: Apéritif-rencontre

Présentations

- Hilding Anders
- Iddi Informatique
- Nutriyado
- Webevolutions

Ateliers-démonstrations

- Association suisse des maîtres d'hôtel
- La Soberrie
- Prodega Transgourmet
- Wiberg

AMÉNAGEMENT FUTUR DES ROUTES NATIONALES

Au secours ! ... des usagers de la route

48 000 heures d'attente dans les bouchons, multipliées par des centaines de personnes qui sont juste en train d'essayer de faire au mieux et au plus vite leur travail, ça représente un coût estimé pour l'économie de notre pays de 1,2 milliard de francs.

Marcel Delasoie

Secrétaire général UVAM

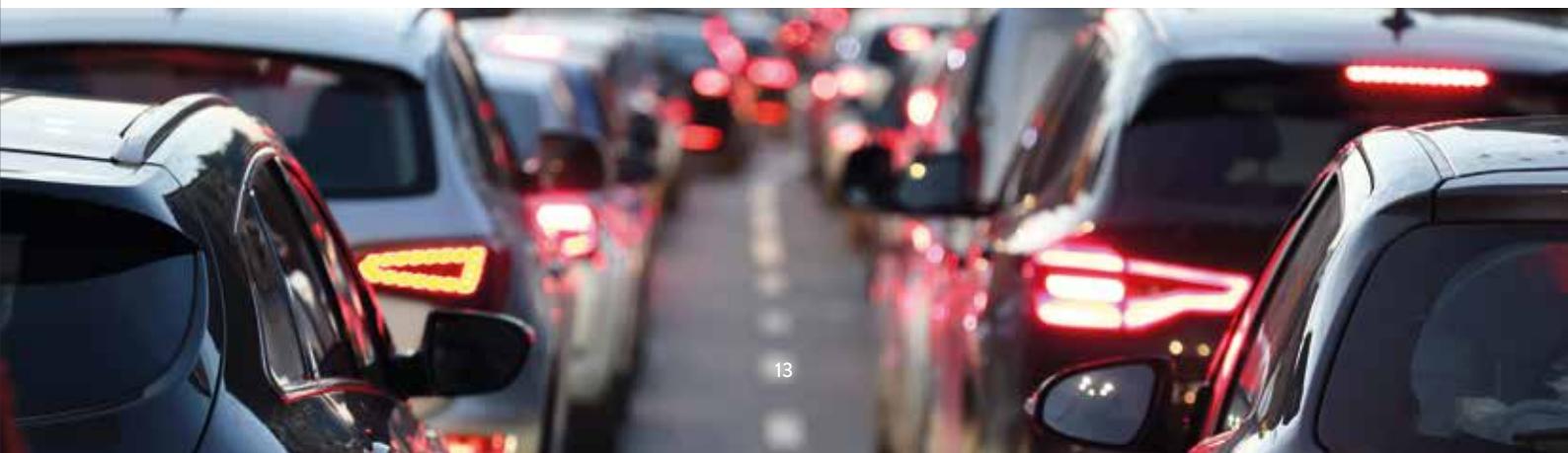
Et il se trouve des gens bien-pensants qui estiment qu'il n'y a pas de nécessité d'améliorer nos infrastructures routières et qu'il faut trouver des alternatives. Si dans le domaine des loisirs ou des gens qui ont le temps, ces alternatives sont possibles, nos ouvriers n'ont pas le choix pour se rendre sur le chantier avec matériel et outils, que d'utiliser la route. Et à chaque fois qu'une camionnette transportant 4-5 ouvriers perd une heure dans un bouchon, c'est des milliers de francs qui s'évaporent pour l'entreprise qui les emploie. Il fut un temps où modifier ses heures de déplacements tôt le matin ou plus tard le soir permettait d'éviter ces désagréments. Or aujourd'hui ce n'est plus possible, à moins de travailler la nuit, de garantir une circulation fluide dans nos déplacements.

En votant OUI à l'amélioration de notre réseau de routes nationales, et notamment la construction d'une troisième voie autoroutière entre le Vengeron GE et Coppet-Nyon VD, nous contribuerons à l'amélioration de la situation sur ce tronçon. Ce n'est certes pas en ce seul lieu que des améliorations sont nécessaires, mais pour les concernés, il s'agit d'un plus appréciable.

Il faudra cependant encore beaucoup de travail de conviction pour éviter que nos déplacements ne deviennent de plus en plus laborieux. Nos politiques, après une vague de tout aux vélos et aux bus dans nos villes, doivent absolument trouver des solutions pour les gens qui ont un besoin impératif de se déplacer sur nos routes.

A chaque fois qu'une camionnette transportant 4-5 ouvriers perd une heure dans un bouchon, c'est des milliers de francs qui s'évaporent pour l'entreprise qui les emploie.

De plus avec les nuées de contractuel(le)s qui arpencent nos rues, en jouant de leur smartphone et collant à chaque clic les automobilistes traqués, la vie des utilisateurs de véhicules est de plus en plus semée d'embûches. Difficile de circuler et impossible de s'arrêter sans risque d'être amendé. Mais ça, c'est encore un autre problème. Dans l'immédiat, il est important de dire OUI le 24 novembre prochain pour une amélioration nécessaire de notre réseau de routes nationales. ■



DROIT DU BAIL

Votons 2 x OUI pour l'équité et contre les abus

Le 24 novembre, nous voterons sur deux révisions du droit du bail. L'un des projets de loi concerne la sous-location, l'autre le besoin propre.

Pascal Perruchoud

Président de la Fédération romande immobilière (FRI)

Olivier Feller

Secrétaire général de la Fédération romande immobilière (FRI), conseiller national

Les deux projets ne touchent qu'une petite partie des baux à loyer en vigueur. Ils contribuent toutefois à rendre les règles actuelles plus équitables et claires et remédient à certaines situations problématiques dont peuvent souffrir aujourd'hui tant les bailleurs que les locataires tout comme l'ensemble des résidents d'un immeuble.

Sous-location

Si la révision est acceptée, les locataires pourront comme aujourd'hui sous-louer tout ou partie d'un logement ou d'un local commercial. Les locataires qui partent en voyage pendant plusieurs mois ou à l'étranger pour des raisons professionnelles, par exemple, continueront d'avoir le droit d'opter pour une sous-location. Comme aujourd'hui, le bailleur ne pourra refuser de donner son accord à une sous-location que si celle-ci se fait à des conditions abusives.

En revanche, avec la révision, un vague arrangement oral entre le bailleur et le locataire ne suffira plus. La révision exige en effet une demande écrite du locataire et une réponse écrite du bailleur. Par ailleurs, le bailleur ne sera plus tenu d'accepter une sous-location si celle-ci est prévue pour une durée supérieure à deux ans. Mais la sous-location restera possible même dans ce cas: le locataire et le bailleur peuvent en effet se mettre d'accord sur des règles différentes de celles prévues dans la loi.

Renforcer la transparence

En exigeant que la sous-location fasse l'objet d'une demande écrite du locataire et d'un accord écrit du bailleur, la révision contribue à clarifier les conditions de la sous-location, à éviter des malentendus et à accroître la transparence.

«La révision vise à éviter que la sous-location devienne un business aux dépens des sous-locataires et des propriétaires».

Pascal Perruchoud



Un locataire qui sous-loue son logement à un prix exorbitant, par exemple au travers de plateformes comme Airbnb ou dans des régions touristiques très prisées, peut s'enrichir de manière injustifiée. Il arrive régulièrement que des locataires fassent du business en sous-louant à un prix élevé un logement au lieu de l'habiter. La révision vise à empêcher de telles situations.

Les nouvelles dispositions relatives à la sous-location protègent mieux les sous-locataires: elles permettent d'empêcher plus efficacement que des locataires sous-louent à des prix surfaits des logements dans des zones où sévit la pénurie de logements. Contrairement aux locataires, les sous-locataires sont souvent démunis dans la mesure où ils ne connaissent pas toujours les conditions du contrat de bail principal. De plus, la révision limitera les changements permanents de sous-locataires et les va-et-vient gênants que cela peut entraîner pour les autres résidents d'un immeuble et le voisinage.

Besoin propre

Si la révision est acceptée, en cas d'acquisition d'un appartement ou d'un local commercial loué à un tiers, le nouveau propriétaire pourra comme aujourd'hui résilier le contrat de bail en respectant les délais prévus dans la loi en lieu et place des délais fixés dans le contrat de bail. Comme aujourd'hui, il ne pourra toutefois le faire



que s'il souhaite emménager dans l'appartement ou utiliser lui-même le local commercial et qu'il arrive à prouver l'existence d'un besoin urgent pour lui-même ou ses proches parents ou alliés.

La révision se limite à remplacer le «besoin urgent» par le «besoin important et actuel, établi sur la base d'une évaluation objective». Mais cette légère adaptation formelle permet aux personnes qui achètent un appartement ou un local commercial loué d'utiliser leur bien dans un délai raisonnable.

«La révision apporte des améliorations concrètes à des situations bien réelles sans affaiblir les droits des locataires»

Olivier Feller



Pesée équitable des intérêts

La révision ne modifie pas fondamentalement la situation, mais précise dans la loi les critères qui découlent actuellement de la jurisprudence du Tribunal fédéral concernant la notion de «besoin propre». Elle permet à un particulier qui achète un appartement en y affectant ses économies de pouvoir l'utiliser dans un délai prévisible et raisonnable. L'en empêcher équivaut à une restriction grave du droit de la propriété.

La révision n'autorise toutefois pas des résiliations de bail à n'importe quelles conditions. Une vague intention d'occuper soi-même un logement acheté ne suffit pas.

Au contraire, le nouveau propriétaire devra comme aujourd'hui démontrer que son besoin est justifié. Et le locataire pourra comme aujourd'hui contester la résiliation et, en cas de validation de celle-ci, demander une prolongation du contrat de bail. Il en résulte un juste équilibre entre les intérêts des locataires et ceux des bailleurs. En résumé, ces deux révisions profitent à toutes et à tous: aux sous-locataires, aux locataires, aux bailleurs et aux propriétaires privés. C'est pourquoi il faut voter 2 x OUI le 24 novembre. ■

En bref

**L'UVAM VOUS INVITE À
ACCEPTER LES 2 RÉVISIONS
DU DROIT DU BAIL, CAR...**

- elles ne touchent qu'une petite partie des baux à loyer en vigueur;
- elles contribueront à rendre les règles actuelles plus équitables et claires et remèdient à certaines situations problématiques;
- elles éviteront les malentendus et les conflits;
- elles se limiteront à remplacer le «besoin urgent» par le «besoin important et actuel, sur la base d'une évaluation objective», et à régler les conditions de sous-location.

MAÎTRISER LES COÛTS, RENFORCER LES SOINS

Freiner les primes et préparer l'avenir !

Aujourd'hui, dans le secteur de la santé, des ressources précieuses sont gaspillées à différents niveaux. Il en résulte des coûts et des dépenses inutiles qui n'apportent aucun avantage aux patients. Au contraire, ils nuisent aux patients et au personnel, et en fin de compte, à nous tous, contribuables et payeurs de primes. Sans réforme, ces problèmes continueront de s'aggraver : trop de traitements hospitaliers stationnaires, trop peu de coordination entre les acteurs et des coûts trop élevés.

UVAM

La loi actuelle sur l'assurance maladie (LAMal) a des faiblesses connues. Notamment, pour de nombreux ménages, l'augmentation des primes est devenue une charge très, voire trop importante. Une chose est en tout cas claire : une large majorité de la population suisse ne veut pas mettre en péril la bonne qualité de notre système de santé. C'est ce que montrent les votations passées, comme tous les sondages sur la question. Alors que faire ? En comparaison avec les pays voisins, on doit en tout cas constater que trop d'interventions en Suisse ont encore lieu aujourd'hui en stationnaire (avec une nuit d'hospitalisation). Il en résulte des traitements plus coûteux, et parfois même inadaptés. En raison d'intérêts financiers divergents, les acteurs sont aussi souvent mal coordonnés et travaillent en silos. Alors les coûts continuent d'augmenter de manière soutenue, sans véritable recherche globale d'optimisation. C'est ce que veut changer la réforme de la loi sur l'assurance maladie sur laquelle nous allons voter : Le financement uniforme de toutes les prestations de l'assurance de base veut éliminer les incitations inappropriées connues depuis longtemps. La réforme vise ainsi une

meilleure maîtrise des coûts et une coordination améliorée de la prise en charge médicale et soignante. Il s'agit de soulager enfin les payeurs de primes, sans concession sur la qualité des traitements. Au moins trois avantages clairs découlent de cette réforme :

Le financement uniforme renforce la médecine ambulatoire et les soins

Les progrès de la médecine permettent de plus en plus de traitements ambulatoires. Cela permet de réduire les coûts et les patients retrouvent plus rapidement leur autonomie. Mais la Suisse est à la traîne. Dans notre pays, il y a encore beaucoup d'interventions dites stationnaires, avec au moins une nuit d'hospitalisation, qui ne sont pas indispensables. De même, l'entrée en EMS se fait parfois encore trop tôt. Tout ceci coûte cher, et les coûts de la santé augmentent globalement sans que la qualité s'améliore. Or les hospitalisations stationnaires et les admissions en EMS sont aussi liées au système de financement. Les traitements stationnaires sont plus intéressants pour les assureurs maladie. La raison est la suivante : alors que les coûts ambulatoires sont supportés à 100 % par les assurances maladie et donc par les payeurs de primes ; les cantons prennent en charge plus de la moitié des coûts (55 %) lors de prestations stationnaires. C'est pourquoi, dans le système actuel, les assureurs maladie ont peu d'intérêt à promouvoir systématiquement le secteur ambulatoire, même si c'est globalement moins cher.

Pourtant, les traitements ambulatoires sont souvent plus judicieux sur le plan médical et plus agréables pour les patients. Le risque d'infections contractées à l'hôpital est aussi moins élevé. Pour le personnel soignant, le travail est moins pénible lorsqu'il est fait de jour. Plus d'ambulatoire, c'est donc aussi globalement moins d'équipes de nuit et des horaires de



travail plus réguliers. Le financement uniforme apporte donc aussi une contribution à la lutte contre la pénibilité, l'une des causes de la pénurie de personnel qualifié. Dans le domaine des soins de longue durée, en encourageant les soins à domicile ou en logement protégé qui permettent de maintenir l'autonomie des personnes âgées, il vise aussi à retarder l'entrée en EMS. Clairement, le financement uniforme renforce la médecine ambulatoire et les soins.

Avec cette réforme, les primes ne pourront plus à l'avenir augmenter plus vite que les coûts ! Le financement uniforme soulagera les payeurs de primes.

Le financement uniforme favorise la coordination dans le domaine de la santé

Aujourd'hui, les nombreux acteurs du secteur de la santé agissent souvent chacun dans leur silo, sans suffisamment prendre en compte l'intérêt global. La coordination entre les fournisseurs de prestations, les assureurs et les cantons est négligée. Lorsqu'une coordination des soins pour un patient est mise en place, son coût est aussi entièrement à charge des assureurs maladie et donc, des payeurs de primes. Mais les économies réalisées le sont surtout dans le domaine hospitalier stationnaire. Cela signifie que la coordination est aujourd'hui payée par les payeurs de primes, d'abord pour le profit des cantons. Il n'est donc guère intéressant pour les caisses maladie de promouvoir la coordination dans le système actuel. Or une mauvaise coordination des soins favorise les traitements à double ou inutiles, qui font exagérément grimper les coûts de la santé.

Grâce à la clé de répartition fixe des coûts entre les assureurs maladie et les cantons, le financement uniforme fait de la coordination un but financier commun vertueux, tout en mettant le patient au centre. L'accent est mis sur les structures de soins optimales et les coûts globaux, ce qui offre aussi une meilleure base au fonctionnement des soins intégrés. Si tous les acteurs tirent à la même corde (médecins, thérapeutes, pharmacies, services d'aide et de soins à domicile, hôpitaux et établissements médico-sociaux), cela profitera en particulier aux patients atteints de maladies chroniques. Les examens multiples inutiles n'ont plus de raison d'être. Le financement uniforme favorise la coordination dans le domaine de la santé.

Le financement uniforme soulagera les payeurs de primes

Les coûts de la santé augmentent en Suisse. Mais les primes d'assurance maladie augmentent encore plus fortement que les coûts de la santé. Aujourd'hui, les primes sont le souci

numéro 1 des Suisses. Le poids des coûts se déplace de plus en plus vers le secteur ambulatoire. Cela conduit automatiquement à ce que les payeurs de primes déboursent une part de plus en plus importante des coûts totaux. Car aujourd'hui, les cantons ne participent pas aux coûts ambulatoires. Cela signifie que plus les traitements ambulatoires sont nombreux, plus la charge des payeurs de primes est élevée. C'est surtout à cause de ce «virage ambulatoire» que les primes ont augmenté plus fortement que les coûts de la santé au cours des dernières années. Cette hausse supplémentaire des primes n'est pas nécessaire. Il est urgent de corriger le tir et d'opter pour des traitements ambulatoires moins coûteux, qui seront désormais également financés par les cantons. C'est la seule façon de relever les défis qui se posent à long terme dans le domaine de la santé.

La réforme met un terme à la répartition de plus en plus injuste et toujours moins solidaire qui impacte les payeurs de primes, tout en aidant à nettement mieux maîtriser les coûts globaux. Le renforcement de la médecine ambulatoire et des soins à domicile, ainsi que l'amélioration de la coordination, recèlent un grand potentiel d'économies. La Confédération a calculé l'effet de la réforme sur les coûts. Le financement uniforme permet d'économiser 440 millions de francs par an. Le report de charge sur les assurés est corrigé et l'augmentation des coûts de la santé est maîtrisée. Avec cette réforme, les primes ne pourront plus à l'avenir augmenter plus vite que les coûts ! Le financement uniforme soulagera les payeurs de primes. ■

En bref

L'UVAM VOUS INVITE À SOUTENIR CETTE LOI, CAR...

- les primes ne pourront plus à l'avenir augmenter plus vite que les coûts;
- les prestations de santé seront financées selon la même clé de répartition, que ce soit en stationnaire, en ambulatoire ou dans les soins de longue durée;
- elle permettra aux personnes souffrant en particulier de maladies chroniques de profiter des soins intégrés;
- elle éliminera des défauts coûteux de notre système de santé.

C'est plus direct quand on est moins distant !



N° 1 Téléphonie fixe pour les PME

En tant que PME, nous comprenons vos défis. Cette proximité nous permet de vous offrir des solutions sur mesure, parfaitement adaptées à vos besoins.

1.

PME

Telekom-Rating 2024

Téléphonie fixe
pour les PME
net+



Les produits business! de net+ sont distribués par :
Genedis, Sinergy, net+ Entremont et OIKEN.

0848 530 540 | business.netplus.ch

business!
net+

SZ Immobilier a choisi les solutions internet et téléphonie OIKEN

L'agence immobilière de Veyras cherchait un conseil personnalisé et un service de qualité pour moderniser sa téléphonie et son internet. OIKEN et son produit entreprise IP Centrex a su répondre à ses besoins.

Tribune économique

Active sur le Valais Central, SZ Immobilier soigne la qualité de ses services, que ce soit le courtage, le développement de projets ou encore la gestion locative et l'administration de PPE. David Salamin dirige aujourd'hui cette entreprise familiale de 9 collaborateurs avec dynamisme et passion. Employé de commerce, puis responsable de vente dans une grande agence immobilière de Sierre, après avoir suivi la formation du brevet fédéral de gérant d'immeubles et de courtier en immeubles, c'est désormais un patron de PME à l'écoute de ses collaborateurs et de sa clientèle. «J'ai été sensible au temps qu'a pris Léa Nouguès, conseillère technico-commerciale chez OIKEN, pour m'accompagner dans le choix d'une nouvelle solution internet et de téléphonie. Elle a su cerner mes besoins, et bien me conseiller en vue de moderniser notre outil de travail.» Léa ajoute: «Nous avons tout de suite eu un très bon contact, puis un dialogue direct et ciblé. Cette proximité a facilité le conseil à l'entreprise.»

Un multimédia plus rapide et flexible

SZ Immobilier ne souhaitait plus faire attendre ses clients en raison d'une ligne surchargée. David Salamin opte alors pour la solution IP Centrex: un central téléphonique virtualisé. Le téléphone physique disparaît, et tout peut être configuré sur mesure depuis l'ordinateur. Ce produit offre plus de flexibilité dans la gestion des appels. «Grâce à une connexion internet à haute vitesse, et un casque relié à l'ordinateur, mes collaborateurs centralisent les appels, les transfèrent à l'extérieur ou les dévient sur mon téléphone portable en quelques secondes», précise David Salamin. Pour lui, c'est un gain de temps dans un métier où il est fréquent d'être en rendez-vous à l'extérieur. Chacun sait aussi qui est en ligne au sein de l'équipe grâce à une petite bulle verte.



YANNICK BARILLON

David Salamin, Directeur de SZ Immobilier SA et Léa Nouguès, conseillère technico-commerciale de OIKEN.

Un service attractif et bien sécurisé

David Salamin remercie encore Léa Nouguès et les équipes d'OIKEN pour la qualité du suivi: «L'installation a été très rapide, tout comme la configuration qui a pu être adaptée après les premiers jours d'utilisation.» La conseillère confirme: «Pour les entreprises, il n'y a que quelques minutes de coupure pour passer à ce nouveau système. La centrale virtuelle IP Centrex offre aussi la sécurité des données, avec un back up de secours en ligne, le tout pour un

«J'ai été sensible au temps qu'a pris Léa Nouguès, conseillère technico-commerciale chez OIKEN, pour m'accompagner dans le choix d'une nouvelle solution internet et de téléphonie.»

David Salamin

prix très compétitif.» De nombreuses options peuvent aussi être ajoutées au fur et à mesure, comme un calendrier partagé. Quant au service technique, il reste à disposition sur appel. Il intervient à distance, en urgence, ou se déplace pour répondre à toutes les questions des nouveaux utilisateurs. David Salamin résume: «Nous sommes entièrement satisfaits tant par l'expérience client que par le produit IP Centrex, installé chez nous en début d'année.» ■

 business! net+

0848 530 540 | business.netplus.ch

PAVILLON DU TERROIR FULLY - VALAIS

BAR À VINS - PRODUITS DU TERROIR - SALLE DE FÊTE



UN ESPACE IDYLLIQUE
POUR VOTRE MARIAGE OU VOS SÉMINAIRES



OUVERT 7/7 JOURS, 10h - 20h30
www.folterres.ch
Tél. 027 746 13 13

Contracting
thermique

Genedis

Libérez-vous
des énergies
fossiles
→ sans investir



Découvrir le contracting →

www.genedis.ch/contractingthermique
+41 27 763 14 11



Pour une Suisse
qui avance

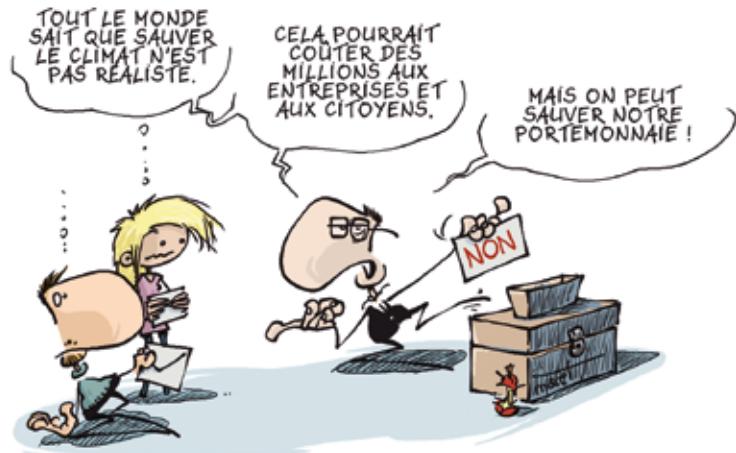
avancer-ensemble.ch



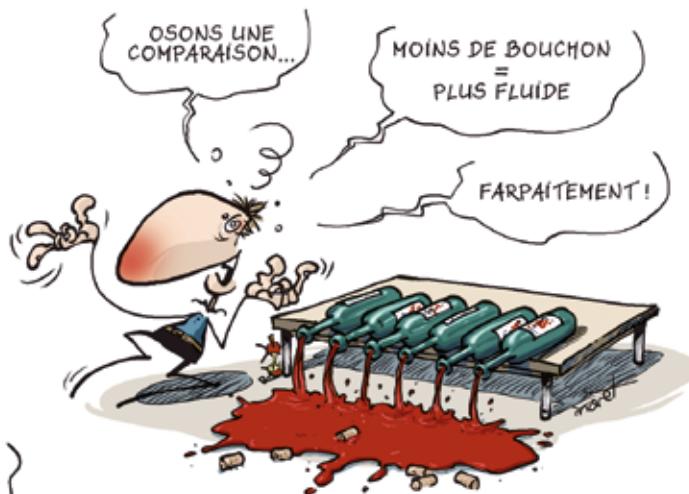
24 nov. 2024
OUI Assurer le futur des
routes nationales

LE MAN IN BLACK FAIT *

LOI CLIMAT : VOTATION SUR LE REFERENDUM



VOTATION : PASSER À 6 VOIES SUR L'AUTOROUTE A1 ?



VOTATION DROIT DE BAIL : MIEUX SOUTENIR LES PROPRIÉTAIRES ?



VOTATION SUR LA LOI SANTÉ : FINANCEMENT UNIFORME DES PRESTATIONS DE SANTÉ

ACTUELLEMENT, LE CONTRIBUABLE DE LA FACTURE PAR LE BIAIS DE 55% PAIE AU MOINS SON CANTON, LE RESTE DE LONGUE DUREE - EN EMS OU À DOMICILE - PAR L'ASSURANCE OBLIGATOIRE (ASSURANCE DE BASE) ET LE PATIENT (NIVEAUX DE CONTRIBUTION FIXES PAR BERNE) EST À CHARGE DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE. S'AGISSANT LES PAYEURS DE PRIMES POUR LE RESTE DES CANTONS, LA NOTE EST PAYÉE POUR LES TROIS DOMAINES. LES CANTONS PAIERONT 26,9% FIXE D'UNE MÊME CLÉ DE REPARTITION NETS (DÉDUCTION FAITE DE LA PARTICIPATION AU COÛT DU PATIENT), AU MAXIMUM DES MÊMES COÛTS NETS, DES COÛTS LES PRIMES DE 73,1%.

SIMPLIFIEZ !
ET J'ARRÈTE D'ÊTRE MALADE !

Vail Resorts insuffle un nouvel esprit à Crans-Montana

En mai dernier, Vail Resorts rachète le domaine skiable de Crans-Montana. Depuis, le groupe américain prend le temps de rencontrer les acteurs concernés et déploie par étape sa stratégie de développement sur le Haut-Plateau.



Yannick Barillon
Journaliste RP

La société de remontées mécaniques de Crans-Montana Aminona, CMA SA est passée en mains américaines depuis le mois de mai 2024. Désormais, le groupe Vail Resorts détiennent en effet 84 % des parts de la société, mais il est aussi devenu propriétaire unique de onze restaurants sur les pistes, et d'une école de ski via le rachat de la société SportLife AG. Sur place, cette annonce a fait l'effet d'une bouffée d'oxygène, ce d'autant que le groupe américain a prévu d'investir 30 millions au cours des cinq prochaines années. À quelques semaines de l'ouverture du domaine skiable de Crans-Montana, le 29 novembre, qu'est-ce qui a déjà changé ?

Une ère de sérénité et de dialogue

Bertrand Cassignol, l'ancien directeur de CMA SA est désormais responsable des opérations pour assurer la continuité des activités, sous la direction du nouveau CEO Pete Petrovski. Il revient sur ces premiers mois de collaboration avec Vail Resorts : « Il y a surtout beaucoup plus de sérénité dans l'ensemble de la société composée de deux entités, CMA SA pour les remontées mécaniques et Crans Montana Food and Beverage SA pour l'exploitation des restaurants. » Ce changement d'atmosphère s'explique par le fait que les représentants locaux de Vail Reports ont beaucoup dialogué ces derniers mois avec les acteurs de la station. « Ils ont rencontré la commune et les bourgeois, ainsi que les responsables en charge de la promotion du tourisme. » Leur méthode ? Ils ont tissé des liens sans rien imposer, en écoutant et en apprenant de ceux qui vivent et travaillent ici. « Leur objectif était de mieux comprendre le fonctionnement de la station pour analyser son potentiel et le valoriser dès cet hiver », confie Bertrand Cassignol.

Dynamiser le ski en modernisant la station

Pour rappel, Vail Resorts est un géant dans l'industrie mondiale du ski. Il possède près de quarante-deux stations de ski, surtout aux Etats-Unis, mais aussi en Europe où il poursuit sa stratégie de croissance. Selon Bertrand Cassignol, « Après l'acquisition d'Andermatt, Crans Montana représente pour eux de nouveaux sommets à sublimer. C'est un coin de nature exceptionnel avec des forêts, des vignes, un glacier et un célèbre terrain de golf. Leur intention n'est pas de tout réinventer, mais de favoriser la continuité et les synergies existantes tout en modernisant les infrastructures. »

« Il y a surtout beaucoup plus de sérénité dans l'ensemble de la société composée de deux entités, CMA SA pour les remontées mécaniques et Crans Montana Food and Beverage SA pour l'exploitation des restaurants. »

Bertrand Cassignol, Directeur des opérations chez CMA SA



Leur priorité, c'est avant tout une amélioration transversale de l'offre ski. Vail Resorts souhaite positionner Crans-Montana comme une station qui accueille ses clients avec un service de qualité, tant sur le domaine skiable que dans ses restaurants. Ainsi, le renforcement de l'enneigement artificiel est au menu des futurs investissements, car les systèmes actuels sont obsolètes et énergivores. S'il est trop tard cette saison pour changer de braquet, explique le directeur des opérations, les équipes se sont déjà mises en place au printemps pour travailler ensemble avec une mo-



tivation nouvelle. Vail Resorts est pragmatique dans ses dépenses, investissant par étapes selon une pesée des intérêts en présence. Par exemple, deux dameuses ont déjà été achetées pour la préparation et l'entretien des pistes cet hiver. Plusieurs bâtiments qui contiennent des outils de travail ont aussi été repeints et relookés, offrant au personnel des espaces plus confortables et mieux organisés. Il en va de même pour certains restaurants dont l'esthétique a été repensée pour accueillir les clients avec plus de convivialité.

L'accès à Crans Montana avec l'EPIC Pass illimité

Pour renforcer l'expérience client autour du ski, l'EPIC Pass illimité, produit phare de Vail Resorts permettra à ses détenteurs d'accéder de manière illimitée au domaine skiable de Crans-Montana pour la saison prochaine, mais aussi aux autres stations de ski du groupe, telle que celle d'Andermatt-Sedrun-Disentis. Pour quelques stations partenaires, l'utilisation est soumise à conditions. Par exemple: un accès limité à cinq jours à Verbier-4 vallées et à trois jours à Arlberg en Autriche. Le forfait se décline encore en Epic Pass Local ou Epic Day Pass, pour un accès à une majorité de stations de Vail Resorts, selon des modalités définies sur le site epicpass.ch.» Bertrand Cassignol assure maintenir une stabilité des prix: «Tous les anciens forfaits annuels restent en vigueur jusqu'en 2025 pour une transition en douceur.»

Une extension du domaine à moyen terme

Vail Resorts poursuivra l'élan de l'ancienne organisation. L'étude de faisabilité pour une liaison entre la Lenk et la Plaine-Morte déjà en cours d'étude sera soutenu, et les discussions avec les partenaires encouragées par le groupe américain, précise Bertrand Cassignol. Tout comme le dé-

veloppement de la Plaine-Morte, avec une zone d'activité de sport et de récréation. L'enjeu reste l'obtention d'une autorisation de construire qui prendra du temps, avant de pouvoir équiper les pistes d'une nouvelle remontée mécanique.

«L'étude de faisabilité pour une liaison entre la Lenk et la Plaine-Morte déjà en cours d'étude sera soutenu, et les discussions avec les partenaires encouragées par le groupe américain.»

Bertrand Cassignol, Directeur des opérations chez CMA SA

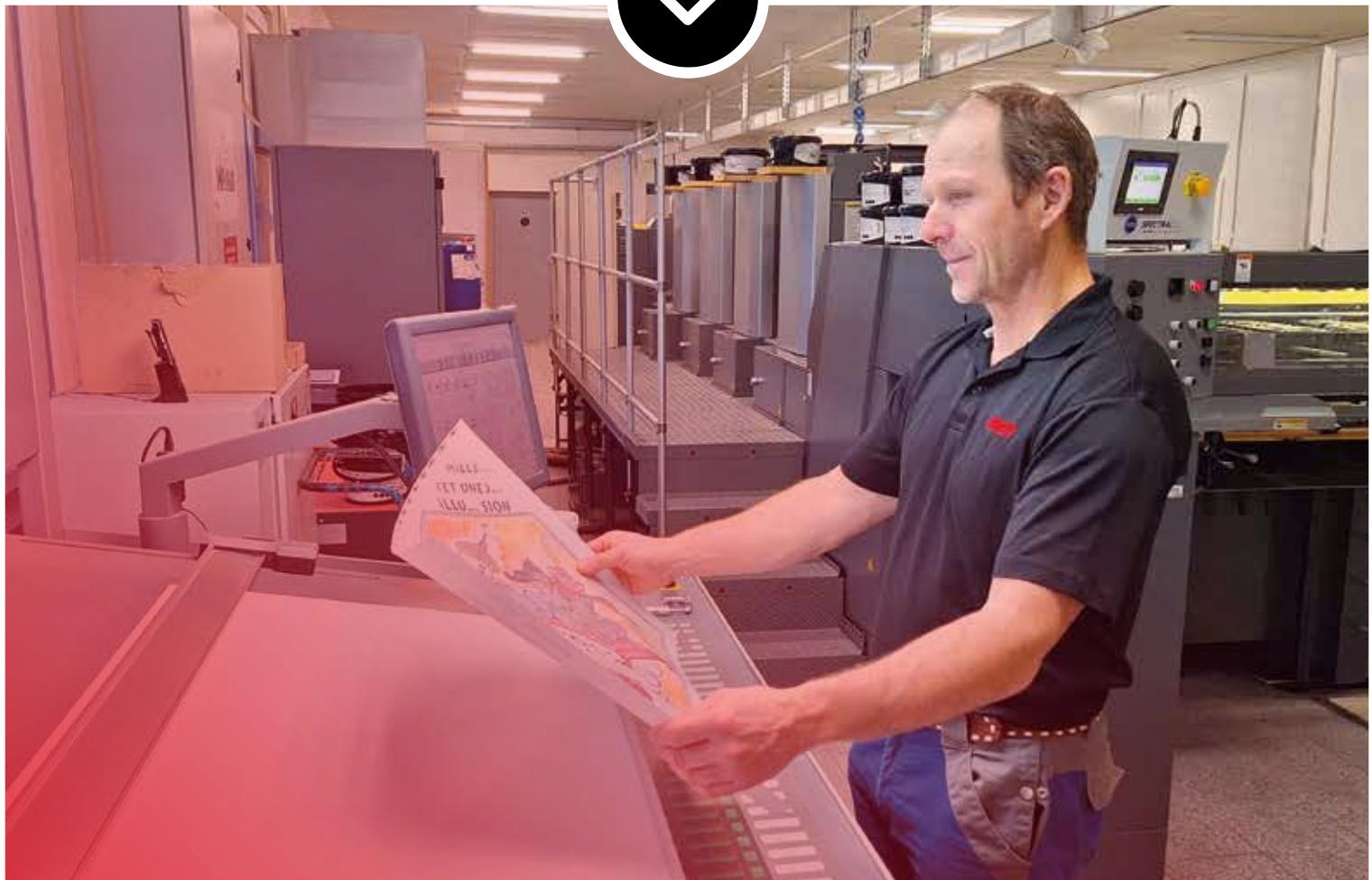
Du côté de l'Aminona, le directeur des opérations précise: «Pour la zone anciennement baptisée grandeur nature, elle restera exclusivement dédiée aux promeneurs. Quant à l'aménagement d'une remontée mécanique dans ce secteur, il y a des discussions approfondies avec nos partenaires touristiques et avec la commune. Pour le moment, le dossier est mis en attente, des décisions seront prises dans le futur.»

Ainsi, l'arrivée de Vail Resorts à Crans Montana apporte un nouveau souffle qui valorise le travail d'équipe autour de synergies existantes. Le groupe entend se donner les moyens d'atteindre ses objectifs. Sa démarche est d'optimiser les coûts pour développer le domaine, et offrir une expérience client de qualité à de plus en plus d'amoureux du ski, mais aussi du VTT. Bruno Huggler, le directeur de Crans-Montana Tourisme et Congrès confirme des discussions sereines, et des réflexions constructives avec Vail Resorts, dans le sens d'un développement du tourisme 4 saisons. ■

Gessler

1859

Passez du virtuel à la réalité du papier



IMPRIMERIE GESSLER SA | 1950 SION
027 327 72 33 | info@gesslersa.ch | www.gesslersa.ch

L'ID. BUZZ CARGO 4X4

Un utilitaire taillé pour le Valais

En 2023, Volkswagen a ouvert une nouvelle voie dans la mobilité en lançant son ID. Buzz Cargo, premier véhicule utilitaire conçu entièrement pour un moteur 100 % électrique. Avec son allure atypique, il n'avait pas tardé à séduire quelques entreprises, séduites par ses atouts autant écologiques qu'économiques.

Garage Olympic

La nouvelle version du constructeur allemand passe de deux à quatre roues motrices. «Cela la rend encore plus intéressante pour parcourir les routes du canton», relève, enthousiaste, Manu Chevillard, responsable de la marque Volkswagen Véhicules Utilitaires pour le Garage Olympic SA. Toutefois, ce n'est pas là son seul atout.

Le poids de l'argument financier

Les premières entreprises à avoir fait la transition s'en sont vite rendu compte. Les frais de fonctionnement de cet utilitaire le rendent particulièrement intéressant. Rabais d'assurances, diminution d'impôts sur les plaques et nettes économies sur le carburant: une fois le premier investissement consenti et amorti, les charges de véhicules diminuent drastiquement. «Pour peu qu'une entreprise dispose de panneaux solaires sur son toit, elle n'aura presque plus rien à payer pour "faire le plein"», ajoute Manu Chevillard. Même si la recharge s'effectue sur des bornes publiques, les économies restent intéressantes.

Pratique et maniable

L'ID. Buzz Cargo entre dans la classe des utilitaires passe-partout. Il n'est donc pas adapté pour transporter des charges



très lourdes (voir encadré). En revanche, ses dimensions lui permettent de s'enfiler tant dans les parkings souterrains que dans des rues étroites et pentues.

Son rayon de braquage (11,9 mètres) est même légèrement inférieur à ce qui se fait sur la majorité des autres véhicules du même type, ce qui le rend donc un peu plus maniable. Avantage non négligeable pour un usage professionnel, il dispose de trois places à l'avant. «C'est aussi un objet publicitaire intéressant», juge le responsable de marque. Facilement reconnaissable du public, il permet de mettre en avant une démarche éco-responsable. Le Garage Olympic SA se charge aussi volontiers de personnaliser le véhicule aux couleurs de l'entreprise. D'ailleurs, elle adapte aussi l'espace de chargement en installant, en fonction des besoins, étagères, plancher avec rails ou armoires sur mesure.

Une autonomie suffisante

Et l'autonomie alors? Le constructeur allemand l'annonce à 420 kilomètres. Largement suffisant pour une ou plusieurs journée(s) de travail, même s'il faut faire un peu d'autoroutes. «Cette donnée est toujours relative au style de conduite», rappelle toutefois Manu Chevillard en relevant l'importance d'éviter une conduite sportive.

«L'avantage, c'est que l'on recharge la batterie dans les descentes», poursuit le responsable de marque. «Avec une excellente éco-conduite, on peut récupérer jusqu'à 50 % de l'énergie consommée dans la montée, grâce notamment au poids du véhicule.» Un argument économique supplémentaire. ■

EN CHIFFRES



Capacité de chargement: 3,9 m³
Charge utile: 600 kg, jusqu'à 1 tonne avec une homologation spéciale
Remorquage: 1 tonne, jusqu'à 2,4 tonnes avec une homologation spéciale

Garage Olympic SA, Route des Carolins 3, 1950 Sion

Un premier bilan positif pour les Grands Bains d'Hérémence

Une année après son ouverture en décembre 2023, les Grands Bains d'Hérémence doivent encore faire leur place dans l'offre thermale valaisanne, mais la direction assure avoir trouvé son public et poursuit une stratégie marketing ciblée.

Yannick Barillon

Journaliste RP

Les Grands Bains d'Hérémence s'intègrent dans le vaste complexe hôtelier Dixence Resort, situé aux Masses, dans le Val d'Hérens. L'espace des bains se distingue par son ampleur: 4000 m² plancher consacrés au bien-être. Si l'attente fut longue pour que le projet se concrétise, les différentes zones bien aménagées invitent à vivre une expérience unique, face à la Dent-Blanche. En effet, le complexe dispose de trois bassins, dont un à l'extérieur. Plusieurs jacuzzis, un grand hammam et quatre saunas sont à disposition des visiteurs, en plus de trois douches sensorielles et une salle de relaxation.

Un public varié et conquis dès l'ouverture

Le directeur des bains, Valmir Stolliqi, confie « Il y a eu des pics de fréquentation, avec beaucoup de monde durant la période des fêtes de fin d'année, après Noël et jusqu'à fin février. En été, nous avons aussi enregistré une bonne fréquentation après un printemps plus mitigé. » Si le directeur ne donne aucun chiffre, il précise que l'effet d'ouverture, la nouveauté des installations et

la curiosité expliquent l'affluence hivernale. La clientèle est à la fois locale, mais elle s'est aussi déplacée de toute la Suisse romande, notamment des cantons de Vaud et de Fribourg, souligne-t-il. « Nous avons accueilli autant des familles que des couples, des jeunes que des retraités, le week-end ou la semaine, mais aussi des clients qui ont séjourné à l'hôtel du complexe Dixence Resort. »

Consolider sa position parmi la concurrence

Les Grands Bains d'Hérémence ont plusieurs atouts pour faire face à la concurrence. Le site est accessible en 20 minutes depuis Sion, la vue sur les montagnes est imprenable et les installations sont complètement neuves. La qualité du décor intérieur est également très soignée. Valmir Stolliqi est confiant: « Il est évident qu'il faut de temps pour se faire connaître sur le marché du thermalisme local et romand. Nous ne pouvons prétendre à ce stade être au même niveau de notoriété que les Bains de Saillon inaugurés en 1983 et donc connus du public depuis quarante ans. »

L'offre élargie est un avantage indéniable pour se positionner sur ce marché. Pour le reste, la stratégie marketing se poursuit avec des offres régulières et ciblées pour venir se relaxer dans les eaux chaudes du Val d'Hérens. Et si le prix d'entrée peut paraître élevé, le directeur rétorque: « Hormis les tarifs réduits notamment pour les résidents de la commune, nous allons maintenir un forfait journalier à cinquante francs pour le moment. Ce tarif offre un accès illimité à 4000 m² de spa durant les heures d'ouverture. Nous n'avons pas voulu restreindre la visite à quelques heures comme cela peut être le cas ailleurs. Les coins tisaneries et la possibilité de se restaurer sur place permettent aux visiteurs de passer une journée complète dans notre centre tout en visitant la région. »



KEVIN FASOLATO



KEVIN FASOLATO

Une plus-value pour la destination touristique

Du côté de l'Office du tourisme d'Hérémence, son directeur Yoann Nendaz est ravi: «C'est un formidable produit d'appel tout au long de l'année et une importante plus-value pour la destination Val d'Hérens.» Cette nouvelle offre est clairement un accélérateur dans le développement touristique. Elle permet d'attirer de nouveaux visiteurs qui découvrent la région ou séjournent dans un des établissements de la vallée. Selon lui, l'attractivité de ce produit fait l'unanimité: «Que ce soient des gens de passage ou des résidents de la commune d'Hérémence, tous les retours sont, tant du point de vue de l'accueil que de la qualité des installations. Les commentaires sur les réseaux sociaux sont aussi très élogieux. Cela nous encourage à consolider une collaboration avec les responsables des Grands Bains d'Hérémence.»



«La demande pour notre carte d'hôte s'est multipliée par huit depuis l'ouverture des bains en décembre.»

*Yoann Nendaz,
directeur de l'OT d'Hérémence*

Depuis l'ouverture du centre thermal, la visibilité de la destination s'est accrue et de nouvelles synergies se sont mises en place. Le directeur de l'Office du tourisme confirme: «La demande pour notre carte d'hôte qui offre de nombreux avantages à ceux qui résident une nuit dans la destination s'est multipliée par huit depuis l'ouverture des bains en décembre. Ses détenteurs bénéficient de 40 % de rabais sur l'entrée aux bains.» Conscientes de

l'impact positif sur le tourisme quatre saisons, les Offices du tourisme de Thyon et Hérémence ont collaboré pour mieux valoriser leur destination intégrant la promotion des bains, en complément du domaine skiable de Thyon et des atouts complémentaires de la vallée. «Cela faisait de nombreuses années que de telles synergies sur des campagnes de promotion n'avaient pas pu se créer. Nous en sommes très heureux», confie Yoann Nendaz.

Le développement du complexe Dixence Resort dont font partie les Grands Bains d'Hérémence se poursuit. Le directeur du centre, Valmir Stolliqi, annonce l'ouverture imminente d'un nouvel étage dédié au bien-être avec des prestations de massages et de soins du corps. Ainsi, il tire un bilan très positif des premiers mois d'exploitation du centre. Une nouvelle qui réjouit le directeur de l'Office du tourisme d'Hérémence: «On assiste à un fort développement touristique aux Masses avec plusieurs constructions hôtelières. A moyen terme, nous avons une projection de 1200-1300 lits en parahôtellerie, contre seulement 30 lits il y a deux ans. Le produit des bains est donc clairement une offre touristique très attractive pour répondre aux besoins d'une clientèle variée tout au long de l'année.» ■





Sortie de fin d'année et loisirs en Famille



TRAPGAME Des aventures immersives idéales pour vos sorties d'entreprise de fin d'année

Avec l'approche des sorties de fin d'année, Trapgame s'impose comme le choix parfait pour des moments inoubliables entre amis, collègues ou en famille. Pour des groupes de 2 à 100 personnes, Trapgame propose différentes activités immersives, avec la possibilité d'ajouter des apéritifs sur demande pour rendre l'expérience encore plus conviviale.

www.trapg.ch/sortie

Trapgame propose 3 nouveautés en 2024

L'ANTENNA PALACE

Un voyage à travers le multivers

En partenariat avec la radio Rhône FM pour célébrer ses 40 ans, Trapgame a créé L'Antenna Palace, une aventure de 1h30 où vous incarnez des archéologues ayant découvert le Nexus d'Omnium, un artefact capable d'ouvrir les portes d'univers parallèles. Vous devrez résoudre des énigmes captivantes pour activer le Nexus et explorer les mystères du multivers. Une aventure accessible à tous, parfaite pour ceux qui cherchent à allier mystère et immersion.

LA PRISON DE WEST CITY

Une double dose d'adrénaline

Pour les amateurs d'évasion et de suspense, La Prison de West City vous plonge dans l'ambiance tendue du Far West. Pendant 1h30, vous incarnez des hors-la-loi arrêtés alors que vous tentiez de cambrioler la banque. Enfermés par le

shérif, vous devrez déjouer les pièges de sa prison pour éviter un destin funeste. Ce jeu est proposé en deux exemplaires, permettant ainsi à 16 joueurs de participer simultanément, offrant une expérience encore plus dynamique pour les grands groupes.

RIVAL QUIZ

Buzzez comme sur un plateau TV dans un quiz à l'ambiance survoltée

Rival Quiz est la première salle de quiz immersive en Valais ouverte en partenariat avec Funfinity au Bowland de Martigny. Dans une arène rétrofuturiste, jusqu'à 12 personnes peuvent s'affronter sur des thèmes variés comme les films, la musique, la culture pop ou encore Disney. Dès décembre, une seconde salle proposera des blind tests et du karaoké, ajoutant encore plus de fun et de diversité à l'expérience.

Pour réserver vos aventures et découvrir toutes les nouveautés de Trapgame, rendez-vous sur www.trapg.ch/sortie.

Ne manquez pas l'opportunité de vivre une expérience mémorable en cette fin d'année !



UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS
WALLISER GEWERBEVERBAND

PARTIE ADMINISTRATIVE **18 h 00**

Ordre du jour:

1. Ouverture du Congrès
2. Procès-verbal du Congrès du 4 novembre 2021
3. Rapports d'activité
 - du Président Philipp Matthias Bregy
 - du Secrétaire général Marcel Delasoie
4. Sujets de politique fédérale et cantonale
5. Elections statutaires 2024-2027
 - des membres du Conseil
 - du Président
6. Propositions des membres
7. Divers

Le Président: Philipp Matthias Bregy

Le Secrétaire général: Marcel Delasoie

APÉRITIF **19 h 30**

BANQUET **20 h 00**

CONGRÈS

Mardi
19 novembre 2024

CERM

SALLE BONNE DE BOURBON

MARTIGNY



Inscription: www.uvam-vs.ch

Délai: 8 novembre 2024

Avant le Congrès de l'UVAM, les participants sont cordialement invités à visiter le salon CaReHo, le rendez-vous des professionnels des métiers de la bouche et de l'hôtellerie qui se tient au CERM. L'entrée sera gratuite pour tous les délégués UVAM qui se seront inscrits à l'assemblée des délégués.

careho careho.ch 17 – 19.11.2024
CERM, Martigny

Recevez votre invitation: 

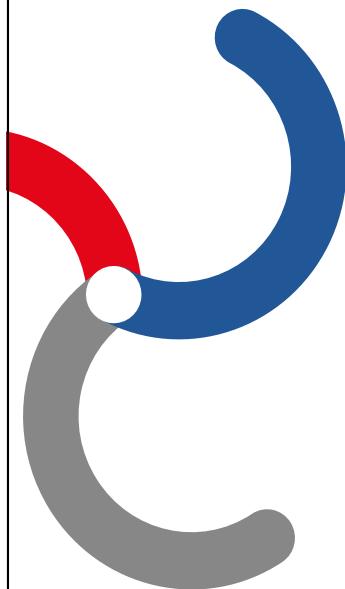
CaReHo. Le rendez-vous des professionnels des métiers de bouche et de l'hôtellerie, au cœur des Alpes.

Partenaire principal: **VALIGRO** Avec le soutien: **GASTRO FRIBOURG** **GASTRO VAUD** **GASTRO NEUCHÂTEL** **HotellerieSuisse Valais – Wallis** **HotellerieSuisse Région Suisse romande** **FVS GROUP**

DE MARTIGNY À BRIG, BÂTISSONS DES ÉQUIPES PERFORMANTES



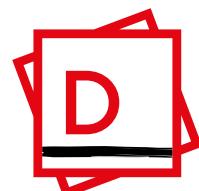
Votre fournisseur local de pompes à chaleur



- Plus de 30 ans d'expérience
- Mise en service, entretien et dépannage
- Interventions rapides
- Produits suisses et européens
- Pompes à chaleur certifiées PAC-SM
- Membre du Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP)

Plus de 3700 installations
en fonctionnement en Valais

Ch. des Williams 10 027 722 36 42
1907 Saxon info@roman-sa.ch



Duplirex

L'espace bureautique s.a

MERCI

Aux entrepreneurs valaisans
de soutenir le commerce local
et nous permettre ainsi
le maintien de nombreuses places
de travail et la formation d'apprentis
au sein de nos commerces
de Martigny, Sion et Monthey.

**Nous vous souhaitons
de scintillantes fêtes et une année 2025
riche en succès de toutes sortes**

NOUVELLE LOI SUR L'ÉNERGIE ET LOI CLIMAT

Quels impacts pour les propriétaires?



Au 1^{er} janvier 2025 entrera en vigueur la nouvelle Loi cantonale sur l'énergie. Cette loi est beaucoup plus restrictive et contraignante que celles des autres cantons alpins suisse tel que, par exemple, les cantons des Grisons et du Tessin. De plus, en novembre prochain, le peuple valaisan se prononcera sur une nouvelle loi climat qui anticipe de 10 ans les objectifs fixés par la Confédération.

Yvan Maistre
Président OilCit

Quels sont les impacts de ces nouvelles lois pour les propriétaires valaisans?

Nouvelle loi cantonale sur l'énergie: Renouveler son installation, comment procéder?

Avant le 31 décembre 2024

Si vous souhaitez remplacer votre chauffage à mazout actuel par un nouveau système également alimenté au mazout, voici les informations utiles et les démarches à réaliser avant le 31 décembre 2024 et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie: Selon l'ordonnance sur les constructions (OC), Art. 20 le remplacement d'un ancien chauffage au mazout par un nouveau chauffage au mazout à condensation est possible sans restriction jusqu'au 31 décembre 2024. Seule condition: annoncer le remplacement au Service communal compétent par lettre recommandée **avant le 31 décembre 2024**.

Dès le 1^{er} janvier 2025

Une fois la nouvelle loi cantonale sur l'énergie en vigueur, il est fortement recommandé de faire réaliser un certificat énergétique cantonal du bâtiment (CECB) qui est produit par une personne ou une institution certifiée. Si le rapport CECB obtient une note A, B, C ou D, alors le chauffage au mazout peut être remplacé **sans aucune conséquence. Important:** Les bâtiments construits après 1990 atteignent en principe automatiquement la classe CECB D.

Si le résultat du CECB est: E, F ou G. Le bâtiment doit être équipé de manière à ce que 20 % des besoins de l'énergie (chaleur et eau chaude) soient couverts par la production d'énergie renouvelable (par exemple les capteurs solaires ou un autre système) ou que les besoins en chaleur soient réduits de 20 % (par exemple le remplacement des fenêtres ou autres) ou une combinaison des deux.

Loi climat: de nouvelles contraintes en perspectives

Le peuple valaisan se prononcera sur la loi climat valaisanne le 24 novembre 2024 prochain. Cette loi fixe la neutralité carbone d'ici 15 ans alors que le peuple suisse a voté pour la neutralité carbone d'ici 25 ans (2050). Cette loi climat valaisanne aura des répercussions néfastes pour tous les secteurs d'activité, tels que l'industrie, l'agriculture, le tourisme, etc., et, plus largement, pour toute la population valaisanne. Les propriétaires de chauffages fossiles seront particulièrement touchés, car les chauffages fossiles seront interdits d'ici 15 ans! La mobilité individuelle sera également impactée avec pour objectif d'électrifier 50 % du parc automobile valaisan (qui compte, à l'heure actuelle 6500 véhicules électriques sur un total de 260 000 véhicules) et de réduire la part modale du transport individuel motorisé de 72 % actuellement à 55 % à l'horizon 2040. ■

Toutes ces restrictions ne laissent qu'une seule conclusion:

REJETER LA LOI SUR LE CLIMAT LE 24 NOVEMBRE PROCHAIN.



Un nouveau style pour votre salle de bains

Sanitas Troesch SA | Rue du Manège 1 | 3960 Sierre
Tél. +41 27 452 35 80 | sanitastroesch.ch

Sanitas Troesch SA | Zone Industrielle de l'Epine 1 | 1868 Collombey
Tél. +41 24 473 21 21 | sanitastroesch.ch

Salle de bains. Cuisine. Vie.

**SANITAS
TROESCH**

**La tec-bat sera présente lors de
Your Challenge au CERM à Martigny,
du 4 au 9 février 2025**

www.tec-bat.ch

tec  **bat**

 suissetec



ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE



L'ASSOCIATION FEMMES PME SUISSE ROMANDE

Réseau de valorisation et de soutien

Dans un monde où l'échange d'expériences et la mise en réseau sont essentiels, l'association Femmes PME Suisse romande se consacre à créer un environnement propice aux rencontres et aux partages entre femmes entrepreneures.

Yana Crittin

Responsable cantonale Femmes PME Valais

Les défis auxquels les femmes entrepreneures sont confrontées ne se limitent pas à la gestion professionnelle; ils incluent souvent des aspects émotionnels. C'est pourquoi notre réseau offre un espace où les femmes peuvent échanger des expériences, se soutenir mutuellement et découvrir des solutions qui enrichissent leur quotidien et apportent une plus-value à leurs entreprises.

Nous invitons toutes les femmes actives dans la gestion d'une entreprise familiale, de leur propre entreprise, ou d'une petite ou moyenne entreprise en qualité de responsables, à nous rejoindre. Ensemble, nous pouvons créer un réseau fort et solidaire. ■



Prochain événement: Conférence à Sion

Nous sommes ravis de vous inviter à notre prochain événement, une conférence intitulée «**Maîtriser la clôture de l'année: sachez reconnaître les erreurs courantes**», qui se tiendra le 21 novembre à Sion dans les locaux de l'UVAM.

Cet événement s'adresse particulièrement aux indépendantes et petites entreprises désireuses d'optimiser leur gestion comptable en cette période cruciale de fin d'année. La conférence, animée par Anne Bardoux, membre de notre association et spécialiste certifiée en comptabilité, vous fournira des recommandations pratiques pour renforcer vos pratiques comptables et assurer une santé financière solide. Cette conférence sera suivie d'un apéritif convivial.

**Rejoignez-nous pour échanger, apprendre et grandir ensemble.
Nous avons hâte de vous accueillir!**

le 21 novembre à 18 h 30

dans les locaux de l'UVAM, rue de la Dent-Blanche à Sion (Parking de la Planta ou à 550 m de la gare)
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 19 novembre 2024.

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, veuillez contacter l'organisatrice:
Yana Crittin, valais@femmespme.ch, 076 726 28 37



DROIT DU TRAVAIL

Bonus et 13^e salaire : Quelles obligations pour l'employeur ?

Les incitations financières telles que les primes, gratifications ou bonus sont souvent attendues par les employés. Obligatoires ou facultatives, quelles sont les règles pour bien les encadrer dans votre entreprise ?

Yannick Barillon*Juriste et journaliste RP*

Suis-je tenu d'octroyer un 13^e salaire ?

Il n'y a pas d'obligation légale de la part de l'employeur de verser à ses employés un 13^e salaire. C'est une rémunération accordée volontairement. Il devient juridiquement contraignant et doit être payé en toutes circonstances, lorsqu'il est prévu dans le contrat de travail ou dans une convention collective. Lorsqu'il est versé tacitement plusieurs années de suite par l'employeur, sans être mentionné expressément dans le contrat de travail, il sera considéré comme une gratification (voir plus loin) et sera dû en raison des règles de protection du travailleur.

Une fois accordé, puis-je renoncer à verser un 13^e salaire ?

Le 13^e salaire n'est pas lié à une performance individuelle ou au succès de l'entreprise. Il ne peut pas être supprimé, retiré ou retenu. Le seul moyen de ne plus le payer est de modifier le contrat de travail d'un commun accord avec l'employé. Il n'est pas non plus possible de déduire proportionnellement les jours maladie ou les congés légaux de cette rémunération spéciale, ou de refuser le paiement en raison d'un changement d'employeur en cours d'exercice.

Comment se calcule le montant du 13^e salaire ?

Son montant peut être librement défini par les parties ou par une convention collective. En général, il correspond au salaire mensuel brut, multiplié à un certain taux (en général 100 %) par le nombre de mois d'appartenance à l'entreprise. Puis la somme annuelle est divisée par douze, de sorte que l'employé reçoit 1/12 de son revenu annuel brut. Il n'est pas tenu compte des heures supplémentaires. Il peut être versé en tout temps, mais au plus tard en décembre pour l'année fiscale précédente. Il est possible de prévoir plusieurs paiements partiels.

Le 13^e salaire accordé n'est pas lié à une performance individuelle ou au succès de l'entreprise. Il ne peut pas être supprimé, retiré ou retenu. Le seul moyen de ne plus le payer est de modifier le contrat de travail d'un commun accord avec l'employé.

Quelles différences avec une gratification ou un bonus ?

Contrairement au 13^e salaire, ces rémunérations incitatives sont des paiements volontaires qui relèvent de l'appréciation seule de l'employeur. Elles sont versées de manière accessoire en plus du salaire, à certaines occasions et à certaines conditions. Le bonus n'est pas spécifiquement traité par la loi, contrairement à la gratification réglementée par le Code des obligations (art. 322d CO). Elles peuvent donc être réduites, retardées ou supprimées sans justification, sous réserve de quelques exceptions prévues par la jurisprudence. A savoir encore : le versement d'un 13^e salaire n'exclut pas une gratification.

Le bonus est-il toujours dû par l'employeur ?

A défaut de disposition légale sur le bonus, il faudra interpréter au cas par cas selon les circonstances, selon le contrat ou les actes concluants (tacites) des parties pour décider si le bonus doit être qualifié d'élément du salaire (art. 322 et 322a CO) ou de gratification (art. 322d CO). Si un montant est promis par principe dans le contrat, et que son montant est déterminé ou doit l'être sur la base de critères comme le chiffre d'affaires ou une participation au résultat de l'exploitation, et qu'il ne dépend pas de l'appréciation de l'employeur, il doit alors être considéré comme un élément du salaire (variable). Dans ce cas, l'employeur est tenu de le verser. A contrario, le bonus doit être qualifié de gratification quand il est à la libre appréciation subjective de l'employeur sur la prestation du travailleur.

Droit ou non à recevoir une gratification ?

La volonté des parties est déterminante. Quand elles sont tombées d'accord sur le principe du versement d'un bonus, et n'en ont réservé que le montant : l'employeur est tenu de verser la gratification, mais il peut librement en fixer le montant. En revanche, si le montant a été versé de manière identique ou variable pendant plus de trois ans consécutifs, sans mentionner son caractère « à bien plaisir », il est admis que la gratification devient un droit pour l'employé. En revanche, lorsque les parties ont réservé dans le contrat tant le montant que le principe du bonus : elle devient une gratification facultative. Dans ce cas, on considère que le bonus n'est pas convenu et que la gratification n'est pas un droit pour l'employé. ■



Groupe Ecole

Ardévaz

Au service de la formation depuis 1979

100%

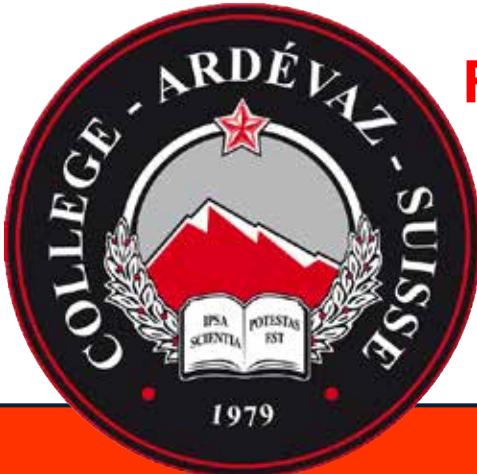
Le taux de satisfaction de nos apprenants
Le taux de satisfaction de nos partenaires



Nous travaillons
en soirée et les
fins de semaines
pour permettre de
concilier
formation et
emploi

Ardévaz Medical School

Centres de formations à Sion – Montreux - Genève



Français pour étrangers

Prochaine rentrée: 5x par année
Cours sur demande
Langue parlée
Vocabulaire de chantier



**Maturité
gymnasiale**

De 2 à 4 ans selon le parcours



Anglais Juniors

Les mercredis, dès 5 ans

Summer Camps
Juin - juillet 2025



Marché de Noël
Chemin des Crèches
Les Commerces

SION

8 et 22 DÉCEMBRE

TOUT EST OUVERT

www.scs-sion.ch
www.mdn-sion.ch



PARKINGS ET BUS SÉDUNOIS
GRATUITS

Roches-Brunes - Scex - Planta - Cible

UN APPRENTI, UNE PROFESSION

Mathis Sauthier, apprenti boucher-charcutier

Mathis Sauthier a 22 ans et vient de terminer son apprentissage de boucher-charcutier. Après sa maturité spécialisée santé (MSSa) à la HES à Sion, malgré ses bonnes notes, il n'est pas sélectionné lors des tests de régulation et choisit de se réorienter. Finalement c'est en « production » aux abattoirs de Martigny qu'il apprend un métier qui lui plaît. Le jeune homme explique son cheminement.

Nathalie Montes

Journaliste RP

«Après l'Ecole de culture générale, (ECG) et ma maturité, j'ai tenté plusieurs voies qui n'ont pas abouties. J'ai alors pensé à me réorienter. En faisant le tour de mes hobbies, je me suis penché sur le fait que, depuis l'adolescence, je fais des salaisons artisanales (viande séchée, jambon sec, lard, et coppa) avec mon grand-père, pour la consommation de la famille.» Après une première expérience en magasin, qui lui paraît «un peu trop calme», Mathis se dirige, au fil de ses relations et amis, vers l'abattoir et là, surprise: «Finalement, s'occuper de toute la chaîne, de l'animal vivant jusqu'au steak, m'a convaincu de choisir cette filière.» Il se lance donc dans l'apprentissage de boucher-charcutier, en option production, aux abattoirs de Martigny.

**Des règles strictes**

Le premier élément important à considérer, selon Mathis, concerne la réglementation suisse pour l'abattage des animaux. La surveillance des vétérinaires, l'étoirdissement, tout est technique et scrupuleux. «L'acte en soi n'est pas traumatisant ni pour moi ni pour l'animal, dans la mesure où je m'applique à le réaliser dans les règles de l'art. A l'abattoir, je me détache du joli animal que j'ai vu à l'alpage, j'arrive à faire la distinction, ce qui ne m'empêche pas d'aimer les animaux. Je peux caresser des vaches en montagne le week-end et reprendre mon travail le lundi, tout comme certains de mes collègues qui possèdent eux-mêmes un peu de bétail. Je me concentre sur la précision du geste. Il s'agit de réduire le stress de l'animal.»

«A l'abattoir, je me détache du joli animal que j'ai vu à l'alpage, j'arrive à faire la distinction, ce qui ne m'empêche pas d'aimer les animaux.»

*Mathis Sauthier***La théorie**

Avec sa «matu» en poche, Mathis a pu suivre son apprentissage en seulement deux ans. Il apprend la théorie du métier, qui inclut la dénomination de chaque morceau, les recettes de base pour réaliser des charcuteries, les cours de fabrication, les notions d'IGP (indication géographique protégée) et d'AOP (appellation d'origine protégée) pour toute la Suisse. Le boucher charcutier doit savoir faire la différence entre une viande séchée du Valais et une des Grisons.



Mathis Sauthier, fier de présenter le résultat de son travail.

Les mathématiques du boucher se résument à la règle de trois et aux tableaux de correspondance des mesures. Quelques lois concernant la branche sont enseignées, ainsi que la connaissance des différentes races d'animaux. Puis, à un moment du cursus, les classes des élèves sont scindées selon l'option choisie: certains partent en production et transformation, les autres en commercialisation. En commercialisation, les apprentis apprennent notamment la relation à la clientèle et le service de traiteur.

La maîtrise du geste

La pratique commence par l'équipement et les règles de sécurité. «En option production, on participe à l'abattage, en s'imprégnant de l'ambiance, en apprenant des règles et des protocoles. Chacun, avec son formateur, s'entraîne à préparer les morceaux, en passant d'une carcasse entière, demi-porc, demi-bœuf, ou autre animal, à des quartiers, puis aux morceaux. Il faut apprendre à désosser. L'avantage de l'abattoir pour apprendre en comparaison d'une boutique, ce sont les quantités immenses de marchandises.» Mathis ajoute que le métier de boucher exige une bonne condition

physique, car, en plus de porter de lourdes caisses de viande, le boucher doit supporter des différences de températures qui s'apparentent à des chocs thermiques: de zéro degré dans les réfrigérateurs à la température ambiante.

Perspectives après le CFC

Une fois le CFC en poche, les possibilités d'emploi sont vastes. Le jeune certifié peut choisir de travailler dans une boucherie-charcuterie, ou, au fil des années, de prendre des responsabilités dans une entreprise. En emploi, il existe l'alternative de poursuivre la formation avec un brevet fédéral pour devenir chef d'exploitation en économie carnée, puis d'obtenir une maîtrise fédérale pour devenir maître boucher-charcutier.

Des réorientations vers le métier de technicien en denrées alimentaires sont envisageables, ainsi que vers le travail de contrôleur qualité viande dans les abattoirs, en collaboration avec les vétérinaires. Plus rare, l'orientation vers la formation d'ingénieur en agroalimentaire reste une alternative existante. «Pour l'instant, je vise plutôt le fait de prendre des responsabilités en entreprise», conclut Mathis. ■

your challenge

le salon valaisan des métiers et formations



**du 4 au 9 février
CERM à Martigny**

www.yourchallenge.ch

Avec le soutien de

FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH

Une initiative conjointe de la Confédération, des cantons et des organismes de niveau cantonal

Fondation pour l'enseignement professionnel
Förderung für Berufsbildung



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DFFR
Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFI



**LOTERIE
ROMANDE**

**VILLE DE
MARTIGNY**

Partenaires



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis
ADDITIONS = CUPRI
SUCHE = GRIPPI

Organisateurs



**UVAM
WGV**



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**



**FVS
GROUP**

YOUR CHALLENGE 2025

Un rendez-vous incontournable pour les métiers et les formations

La 9^e édition de Your Challenge, le salon des métiers et des formations, se tiendra du 4 au 9 février 2025 au CERM de Martigny. Cet événement majeur, désormais bien ancré dans le paysage éducatif et professionnel du Valais, s'adresse aux entreprises, associations faîtières et institutions de formation désireuses de contribuer activement à l'orientation des jeunes et des adultes en reconversion.

FVS Group

Au fil des éditions, Your Challenge a su s'imposer comme une plateforme essentielle, où les exposants rencontrent un public curieux et désireux de découvrir les métiers d'aujourd'hui et de demain. En 2025, plus de 25 000 visiteurs sont attendus, notamment des élèves en quête de leur première orientation professionnelle, des parents, des enseignants, mais aussi des adultes cherchant à évoluer ou se réorienter. Le salon est entièrement bilingue et accueillera les élèves du Haut-Valais le vendredi 7 février. Pour les entreprises et associations faîtières, être présent à Your Challenge représente une opportunité unique de valoriser leurs métiers, d'expliquer les exigences de leurs



YOUR CHALLENGE

Your Challenge est une manifestation organisée par le FVS Group en étroite collaboration avec l'Etat du Valais (Service de la formation professionnelle) et l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM).

Informations pratiques :

Du mardi 4 au dimanche 9 février 2025

Ma-ve: 8h-17h

Sa-di: 10h-17h

L'entrée est libre et le parking est gratuit.

Inscriptions en ligne sur

www.yourchallenge.ch/inscription

Renseignements auprès de

info@yourchallenge.ch

secteurs d'activité et d'identifier des talents potentiels. En y exposant, vous aurez la possibilité d'interagir directement avec la future génération de professionnels, de répondre à leurs questions et d'encourager des vocations.

Les exposants sont invités à mettre en avant leurs savoir-faire à travers des animations et des échanges personnalisés avec les visiteurs.

Le salon se distingue par ses démonstrations pratiques, ses ateliers interactifs et ses présentations dynamiques, permettant une immersion concrète dans les métiers et les formations proposées. Les exposants sont invités à mettre en avant leurs savoir-faire à travers des animations et des échanges personnalisés avec les visiteurs. En participant à la prochaine édition du salon, vous contribuerez non seulement à dynamiser votre secteur, mais aussi à construire l'avenir professionnel du Valais. Rejoignez-nous du 4 au 9 février 2025 au CERM de Martigny et faites partie de cette aventure formatrice qui façonne les carrières de demain! ■

OFFREZ UNE JOURNÉE DE FUN ET DE GLISSE EN FAMILLE
GRÂCE À NOS BONS CADEAUX



OFFRE SPÉCIALE

Valable jusqu'au 10.12.2024

1 bon cadeau acheté =
1 entrée enfant offerte !

Référence : UVAM2024

Achat et informations :
commercial@aquaparc.ch

CONCOURS :

TENTEZ DE GAGNER VOTRE
SORTIE D'ENTREPRISE AU MUSÉE
FORT DE CHILLON
EN SCANNANT LE QR CODE



WWW.FORTDECHILLON.CH



La maison constitue le lieu où l'on se sent bien
et où l'on passe du temps avec ses proches.

Voilà pourquoi, avec notre fournisseur **STOBAG**,
nous vous proposons des produits qui rendent
Votre espace de vie encore plus agréable.

027 323 67 00

Route d'Aproz 6A, 1950 Sion

CaReHo, le rendez-vous des pros !

Le rendez-vous des professionnels des métiers de bouche et de l'hôtellerie au cœur des Alpes est de retour pour sa troisième édition.



FVS Group

« Le salon CaReHo, rendez-vous biennal des professionnels horeca, réunit 100 exposants, ateliers, et networking pour trois jours d'innovation et de découvertes. »

Avec le soutien avec GastroValais, GastroVaud, GastroFribourg, et HôtellerieSuisse Valais-Wallis, CaReHo s'adresse aux exploitants de cafés et de restaurants, aux tenanciers de « take away et food truck », aux traiteurs, aux acteurs de l'événementiel, aux professionnels œuvrant dans les cuisines collectives ainsi qu'aux hôteliers et aux acteurs offrant un service d'hébergement. Placé sous le signe des rencontres, CaReHo propose chaque deux ans un esprit de découvertes, d'échanges et de convivialité, pour le plus grand bonheur des acteurs de la branche.

Outre les 100 exposants présents sur plus de 6000 m², le visiteur aura l'opportunité de profiter d'un pro-

gramme varié et d'espaces thématiques tels qu'un véritable marché des terroirs en partenariat avec l'initiative « Cuisinons notre région » ou un espace Start-up dédié aux jeunes entreprises prometteuses.

Centre névralgique du salon, la Place centrale, animée en continu, saura attirer l'attention des visiteurs par ses démonstrations, ses discussions thématiques et son espace de réseautage. Les ateliers offriront aux visiteurs un riche programme qui ravira leur sens, grâce à trois cuisines de démonstrations.

Inscription de dernière minute

CaReHo a ouvert en début de printemps ses inscriptions pour les exposants. Si la grande majorité des espaces ont déjà trouvé preneurs, les professionnels qui souhaitent encore présenter leurs produits et services lors du salon CaReHo peuvent encore s'inscrire en dernière minute notamment pour des stands « clés en main », dès 9 m², livrés déjà construits et prêts à l'utilisation.

CaReHo

Du dimanche 17 novembre
au mardi 19 novembre
Horaires: 10 h à 18 h
Entrée: sur invitation ou 40 francs/personne
CERM – Rue du Levant 91 – 1920 Martigny
027 722 00 34
www.careho.ch

**Centre névralgique du salon,
la Place centrale, animée en continu,
saura attirer l'attention des visiteurs
par ses démonstrations.**

Outre l'avantage d'exposer parmi les nombreuses entreprises de proximité, les entreprises présentes pourront entre autres: rencontrer une clientèle nouvelle, nouer des contacts et réseauter avec d'autres entreprises en vue de créer de potentiels partenariats, propulser leurs affaires, fidéliser leurs clients actuels ou encore, présenter des nouveautés et autres innovations. ■

Tribune

Le magazine économique valaisan

Ciblez votre annonce sur plus de 6500 PME

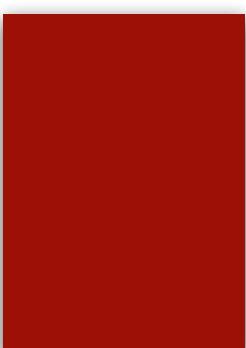
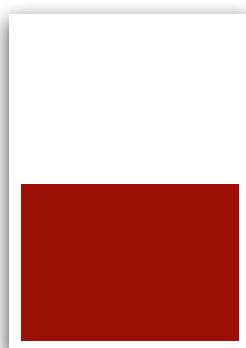
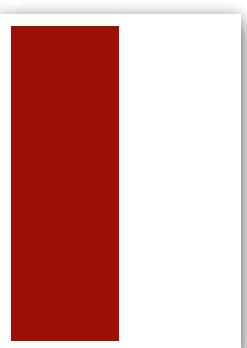
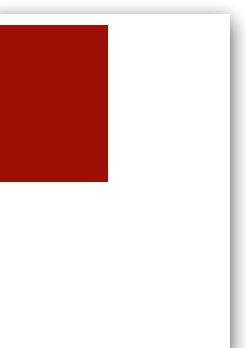
Données techniques

Périodicité:	Trimestrielle	Nombre de pages:	32 à 64 pages par numéro
Tirage:	8200 exemplaires en français 8130 adresses d'expédition (contrôle notarial)	Impression:	Quadrichromie sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council® - Papier fabriqué à partir de fibres de bois provenant de sources responsables); la couverture sur du couché demi-mat extra-blanc 200 g/m ² et l'intérieur sur du couché mat blanc 90 g/m ²
Distribution:	Canton du Valais (PME, associations professionnelles, milieux économiques, milieu politique)	Façonnage:	Agrafage, pliage et emballage plastique transparent
Format:	A4, ouvert 420 x 297 mm		

Planning 2025

Editions	Février	Mai	Septembre	Novembre
Délai rédactionnel et clôture des annonces	13 janvier 2025	31 mars 2025	4 août 2025	13 octobre 2025
Diffusion Semaine du	3 février 2025	21 avril 2025	25 août 2025	3 novembre 2025

Format des annonces publicitaires

1 page A4 210 x 297 mm	1/2 page horizontale 194 x 138 mm	1/2 page verticale 94,5 x 281 mm	1/4 page verticale 94,5 x 138 mm	1/4 page horizontale 194 x 66,5 mm
				

DES COÛTS EN MILLIARDS ?

Le 24 novembre 2024

NON à la loi climat !



Agenda

2024

Novembre

- 12 au 15 Session du Grand Conseil
 17 au 19 CaReHo, CERM Martigny
 19 Conseil de l'UVAM et Congrès de l'UVAM
 24 Votations fédérales

Décembre

- 10 au 13 Session du Grand Conseil

2025

Janvier

- 4 au 9 Salon des métiers et formations Your Challenge

Février

- 9 Votations fédérales
 11 au 14 Session du Grand Conseil

Mai

- 5 au 9 Session du Grand Conseil
 18 Votations fédérales

Jours fériés 2025

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| Mercredi 1 ^{er} janvier | Nouvel An |
| Mercredi 19 mars | St-Joseph |
| Jeudi 29 mai | Ascension |
| Jeudi 19 juin | Fête-Dieu |
| Vendredi 1 ^{er} août | Fête nationale |
| Vendredi 15 août | Assomption |
| Lundi 8 décembre | Immaculée conc. |
| Jeudi 25 décembre | Noël |



UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS
WALLISER GEWERBEVERBAND

annonces

Bulletin de commande

Bulletin de commande à retourner à l'UVAM,
 Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion,
 ou par e-mail à tribune@uvam-vs.ch.

<input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture	Fr. 2050.-
<input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture + 1 page publireportage	Fr. 2450.-
<input type="checkbox"/> 2 ^e de couverture (face édito)	Fr. 1400.-
<input type="checkbox"/> 3 ^e de couverture (page de droite)	Fr. 1400.-
<input type="checkbox"/> Page face au sommaire	Fr. 1300.-
<input type="checkbox"/> 1 page annonce	Fr. 1200.-
<input type="checkbox"/> 1 page annonce + 1 page publireportage	Fr. 1550.-
<input type="checkbox"/> Publireportage réalisé par nos soins	+ Fr. 500.-
<input type="checkbox"/> ½ page annonce <input type="checkbox"/> horizontale <input type="checkbox"/> verticale	Fr. 820.-
<input type="checkbox"/> ¼ page annonce <input type="checkbox"/> horizontale <input type="checkbox"/> verticale	Fr. 420.-

Nombre de parutions:

2 (-5%) 3 (-7%) 4 (-10%)

Pour l'(les) édition(s) de:

- février 20.....
 mai 20.....
 septembre 20.....
 novembre 20.....

Société:

Responsable:

Adresse:

Téléphone:

NPA/ Lieu:

e-mail:

Date:

Signature:

Tous les prix indiqués sont hors taxes.

Impressum

ÉDITEUR

UVAM - Union valaisanne des arts et métiers

Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

Péodicité: trimestrielle

Abonnement: Fr. 35.– par année

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

T 027 322 43 85 – F 027 322 24 84

www.uvam-vs.ch

Marcel Delasoie, secrétaire général

D 027 322 43 82

marcel.delasoie@uvam-vs.ch

ÉDITION – ADMINISTRATION

Romy Hintz, secrétaire générale adjointe

D 027 322 43 84

romy.hintz@uvam-vs.ch

CONCEPTION – RÉDACTION

Xavier Saillen

D 027 322 43 86

tribune@uvam-vs.ch

Yannick Barillon, journaliste RP

Nathalie Montes, journaliste RP

PUBLICITÉ

Myriam Delasoie

M 078 830 61 91 – myriam@uvam-vs.ch

La Tribune économique est imprimée sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council® - Papier fabriqué à partir de fibres de bois provenant de sources responsables); la couverture sur du couché demi-mat extra-blanc 200 g/m² et l'intérieur sur du couché mat blanc 90 g/m².

© Copyright UVAM/WGV - Tribune économique

La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

Les opinions exprimées dans les publireportages de la Tribune économique n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la rédaction ou de l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM).

assisteo
personnel soignant

AGENCE D'INTÉRIM MÉDICAL



info@assisteo.ch
0800 711 611



Entreprendre c'est plus facile

De la création
à la transmission
de votre entreprise



BCVS

Bienvenue Chez Vous